
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SOMMAIRE

DATES CLÉS 2022

03-05

ÉDITOS JEAN-LUC MILLOT PRÉSIDENT
GUILLAUME FRITSCHY DIRECTEUR

06-18

QUI SOMMES-NOUS ?

PRÉSENTATION
NOTRE ORGANISATION
NOS ADHÉRENTS
LES REPRÉSENTATIONS
NOS INTERPELLATIONS

19-21

FORMATION

22-27

GESTION - TARIFICATION - RÉGLEMENTATION

28-34

DROIT SOCIAL - RESSOURCES HUMAINES

35-37

**ACCOMPAGNEMENTS, PROJET, QUALITÉ
ET VIE ASSOCIATIVE**

38-46

HANDICAP

47

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

48-55

GRAND ÂGE

56-62

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

63-66

ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE

DATES

JANVIER

18/01 : Point d'étape revalorisations salariales Ségur au CA de l'URIOPSS

19/01 : Reprise du projet OméGA avec l'ARS pour l'étendre au Domicile

28/01 : Réunion lancement futur schéma départemental du Gard

FÉVRIER

4/02 : Groupe Régional Protection de l'Enfance

8/02 : Interpellation CD Revalorisations salariales Ségur

15/02 : Groupe Régional Petite Enfance

18/02 : Groupe de travail Finances

MARS

1/03 : Session d'information Expérimentation SERAFIN PH n°1

7/03 : Réunion du comité consultatif de lutte contre la pauvreté

9/03 : Séance plénière du CRHH

15/03 : Groupe régional Lutte contre les Exclusions

10/03 : Groupe de travail RH

22/03 : rencontre nouveau DGA de l'Hérault, Monsieur ROUAULT

AVRIL

8/04 : Webinaire évaluation HAS UNIOPSS-URIOPSS (UROC partie prenante) 1200 participants France et OutreMer

CLÉS

MAI

2/05 : Rencontre avec le nouveau directeur général de l'autonomie du Gard, Monsieur Nicolas JULIEN

11/05 : Séminaire CA – gouvernance associative

12, 13, 14/05 : Congrès UNIOPSS

21/05 : Lancement travaux DGCS/FD relatifs à l'élaboration du cahier des charges des futurs services autonomie à domicile

20/05 : Groupe EPA

JUIN

Interpellation interfédérale en région, à l'attention des candidats sortants et des candidats aux législatives, sur le thème du SEGUR: financement pour les oubliés du SEGUR et demande de financement suffisant pour ceux qui en bénéficient

2/06 : Groupe Domicile

13/06 : Courrier adressé à l'ARS OCCITANIE visant à la questionner sur le financement de la prime grand âge et son importance dans le plan global d'attractivité des métiers du secteur

15/06 : Groupe de travail Santé

17/06 : Assemblée Générale

22/06 : Réunion avec le Préfet de Région sur l'hébergement en Haute-Garonne. Diffusion d'un communiqué de presse interfédéral le 24 juin

22/06 : Interpellation CD "Inflation et taux directeur"

2022

JUILLET

26/07 : Courrier à destination des député(e)s sortants pour les alerter sur le sort de la loi grand âge et autonomie

SEPTEMBRE

15/09 : Groupe de travail UNIOPSS intersectoriel (Gestion-Tarif et RH)

16/09 : Consultation des adhérents MJPM sur le futur schéma régional

28/09 : Mobilisation interfédérale Revalorisations Ségur

OCTOBRE

5 et 19/10 : Participation aux travaux d'élaboration du futur schéma départemental de l'autonomie l'Hérault

11/10 : Journée de Rentrée Sociale

NOVEMBRE

23/11 : Séminaire CA projet stratégique

DÉCEMBRE

8/12 : Réunion à la DRFIP pour obtenir l'exonération de taxe d'habitation pour le secteur AHI

8/12 : Interpellation DGCS sur préoccupations adhérents réforme évaluation



JEAN-LUC MILLOT PRÉSIDENT

Après la tourmente de la crise sanitaire qui a bouleversé le sens du travail sanitaire et social, qui a révélé les problématiques de recrutement, et mis en exergue tant les inadaptations des politiques de revalorisations salariales que les insuffisances de financements afférents, nous voilà collectivement tenus d'agir pour que les conditions d'une attractivité retrouvée soit réunies.

S'il est de la responsabilité des acteurs du dialogue social de la branche de convenir d'un cadre conventionnel qui rompe – enfin ! – avec l'inadaptation des conditions d'emploi actuelles, l'URIOPSS Occitanie et, plus largement, le réseau UNIOPSS-URIOPSS continueront de prendre toute leur part dans la défense du modèle privé non lucratif, dans l'évolution des modèles d'accompagnements et des compétences requises, mais aussi dans les ressources nécessaires pour que la solidarité nationale puisse, au travers de l'action des associations, mutuelles et fondations, s'exercer pleinement.

Ces orientations portées avant moi par Olivier HAMMEL à qui je souhaite ici rendre hommage, seront celles que j'ai désormais l'honneur de promouvoir avec l'ensemble du Conseil d'Administration et le concours de l'équipe technique de l'URIOPSS.

En demeurant aux côtés de l'ensemble des parties prenantes de l'action associative - dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, professionnels de terrain, personnes accompagnées et leurs proches - en ayant pour seule boussole le lien social et la défense des plus fragiles, l'URIOPSS Occitanie entend ainsi continuer à « Unir les associations pour développer les solidarités ! »



GUILLAUME FRITSCHY
DIRECTEUR

2022 Crise après crise, l'URIOPSS à vos côtés.

A la crise sanitaire - que nous pourrions qualifier de conjoncturelle - traversée par chacune et chacun en 2020 et 2021, se confirme, en 2022 une crise - structurelle cette fois-ci - : celle des métiers de l'humain.

Après plusieurs années placées sous la pression normative, sous l'impératif du changement et sous la rationalisation des moyens, le secteur sanitaire, social et médico-social se trouve aujourd'hui confronté à la résolution d'une impossible équation : accompagner toujours mieux les personnes vulnérables dans un contexte de manque d'attractivité pour les professionnels.

Si la crise sanitaire a remis en cause, pour l'ensemble des secteurs d'activité, bon nombre de référentiels - et notamment celui du rapport au travail - le risque est aujourd'hui avéré de ruptures dans les accompagnements des plus fragiles en raison d'une pénurie de professionnels en nombre et qualifications suffisants. La trop faible évolution des moyens alloués aux politiques de solidarité, le décrochage des conditions salariales et d'emploi prévues par les conventions collectives du secteur et, plus récemment, les mécaniques inadaptées de revalorisations salariales et des financements afférents ont considérablement pesé dans la situation présente.

A ces difficultés de mobilisation des compétences et engagements professionnels, s'ajoute aujourd'hui, pour les associations, mutuelles et fondations, la problématique de l'inflation, qui malgré certes les dispositifs d'aide mis en place, constitue un véritable enjeu de préservation des moyens directement consacrés à l'accompagnement des personnes vulnérables.

Il est néanmoins remarquable de constater avec quelle énergie et volonté l'ensemble des acteurs associatifs des solidarités ont poursuivi leur mission, quand bien même la lassitude pouvait poindre devant tous les obstacles.

L'URIOPSS Occitanie, et plus largement le réseau UNIOPSS-URIOPSS a tout aussi humblement qu'activement, été à leurs côtés en 2022.

Au plan politique d'abord :

- En agissant, en propre et en interfédéralité, pour de meilleures conditions de reconnaissance salariale et pour des allocations de crédits couvrant ces charges nécessaires et nouvelles.
- En soutenant un dialogue à la fois constructif et exigeant avec les pouvoirs publics au national, en région, en départements et y porter la voix collective des acteurs privés non lucratifs.
- En contribuant à tous les espaces de co-construction des politiques sociales (*LFSS et LF, schémas régionaux et départementaux, grands chantiers tarifaires et de transformation de l'offre*).
- En réaffirmant, face aux divers scandales et dérives constatées dans le secteur marchand notamment, toute la pertinence du modèle de gestion désintéressée incarnée par le secteur privé non lucratif.

En renforçant ensuite l'animation du réseau des associations mutuelles et fondations de solidarité :

- En multipliant les temps de travail sectoriels ou thématiques, réguliers ou plus ponctuels associant l'ensemble des responsables bénévoles ou salariés d'ESMS.
- En offrant des espaces d'échanges entre pairs, à la fois lieux de partage d'expérience et de soutien mutuel.

Par un soutien technique à la fois accessible et de haut niveau enfin :

- En traitant plusieurs centaines de questions juridiques posées par les adhérents.
- En offrant une veille experte.
- En adaptant notre offre d'accompagnements et de formations au plus près des besoins des acteurs.

Fortes de la confiance accordée à notre Union par l'ensemble de nos adhérents, plus nombreux chaque année, les actions développées par l'URIOPSS ont vocation à se poursuivre et à s'amplifier en 2023, dans le cadre, qui plus est, d'un nouveau projet stratégique 2023-2027 placé sous le signe du soutien au pouvoir d'agir individuel et collectif, de la promotion de l'initiative associative, et bien sûr du renforcement de l'attractivité du secteur.

Votre confiance et les enjeux sociétaux auxquels nous faisons collectivement face constituent le moteur quotidien de l'équipe de l'URIOPSS qu'il m'est donné l'honneur de diriger. Une équipe qui demeure au quotidien à vos côtés et à votre service, engagée, compétente, et soucieuse de soutenir en proximité celles et ceux (vous tous) qui œuvrez, au quotidien, pour une société qui ne laisse personne au bord de la route.

Unir les associations pour développer les solidarités

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URIOPSS Occitanie Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux est une association Loi 1901.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre, de valoriser et de soutenir les acteurs privés non lucratifs de solidarité.

Déclinaison régionale de l'URIOPSS, union interfédérale reconnue d'utilité publique qui rassemble sur le territoire national une centaine de fédérations, unions et associations nationales investies dans le champ de la solidarité et anime un réseau de 13 URIOPSS sur les territoires métropolitains et ultramarins, l'URIOPSS Occitanie répond par sa proximité au plus près des besoins et attentes de ses adhérents.

Présente sur les 13 départements d'Occitanie, l'URIOPSS, première fédération d'acteurs privés en région intervient depuis 1949 auprès des associations, mutuelles et fondations dans les domaines sanitaire, social et médico-social :



HANDICAP

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

GRAND ÂGE

AIDE À DOMICILE

PETITE ENFANCE

PROTECTION DE L'ENFANCE

PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES

SECTEUR SANITAIRE

ADDICTOLOGIE ET PRÉVENTION

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

PARTAGER

une vision
de la cohésion sociale

RENFORCER

la place des associations
dans la construction des
politiques publiques

ÊTRE ACTEUR

sur les territoires de l'économie
sociale et solidaire

NOS AXES STRATÉGIQUES

CO-CONSTRUIRE

une représentation politique nourrie
de positionnements engagés

RENFORCER

la proximité et le service
aux adhérents

CULTIVER

les coopérations

PROMOUVOIR

une dynamique d'anticipation
et d'innovation sociale



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE L'URIOPSS



L'équipe URIOPSS Occitanie :



Guillaume Fritschy

Directeur

g.fritschy@uriopss-occitanie.fr

Nos conseillères.ers techniques :



Anne Dumuis

Droit social-Ressources humaines

a.dumuis@uriopss-occitanie.fr



Laëtitia Courtin

Droit social-Ressources humaines

l.courtin@uriopss-occitanie.fr



Angélique Théron

Autonomie - Grand âge et domicile

a.theron@uriopss-occitanie.fr



Ludovic Mariotti

Autonomie - Handicap - Numérique

l.mariotti@uriopss-occitanie.fr



Nam Phuong Lacroix

Projet - Evaluation - Qualité

n.lacroix@uriopss-occitanie.fr



Nolwenn Rivière

Lutte contre les exclusions
Protection de l'enfance
Petite enfance

n.riviere@uriopss-occitanie.fr



Adrien Nieto

Gestion/tarification - Droit associatif
Santé

a.nieto@uriopss-occitanie.fr

Notre pôle ressources :



Myriam Gounel

Attachée de direction

my.gounel@uriopss-occitanie.fr



Audrey Amiet

Assistante administrative

a.amiet@uriopss-occitanie.fr



Anne-Françoise Heude

Chargée de formation

af.heude@uriopss-occitanie.fr



Aurélie Jolly

Chargée de communication et d'information

a.jolly@uriopss-occitanie.fr

NOTRE ORGANISATION

Composé de 36 membres actifs et de 5 personnes qualifiées, le Conseil d'Administration se réunit cinq fois par an. Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'URIOPSS Occitanie. Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale et administre l'URIOPSS, conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées. Il entérine l'adhésion de nouveaux acteurs associatifs, veille à l'application des orientations stratégiques, arrête les comptes et le budget prévisionnel, valide les positionnements politiques de l'association.

Composition du Conseil d'Administration 2022

Nadine ALAZARD ADAGES
Sylvie AURIOL Association Educative La Pinède
Yves BATIGNE Association Régionale
Clémence Isaure
Jérôme BOSCUS FAF LR
Pascal BROUSSE GIHP Occitanie LR
Pierre BUISINE GESTARE
Anne CHALLIES APS 34
François CLERGET ADPEP 34
Dominique KELLER Addictions France
Nicole MOREAU Asso. Languedocienne pour la Jeunesse
Hélène CLUET Mutualité Française Grand Sud
Alain COMBES UNAPEI 34
Alain GALY ANRAS
Jean-Marie GORIEU AFDAIM ADAPEI 11
Nadine GROSBOIS-LEGGIO GCSMS GALIGEN
Jean-Pierre JOUTARD Œuvre de la Miséricorde
Patrick JULIEN Le Clos du Nid
David LADET L'Essor
Françoise LAUTREC L'Espelido
Evelyne LUCOTTE-ROUGIER ADAPEI des Hautes-Pyrénées

Louis MALET Joseph Sauvy
Patrick MARDILLE-VIDAL Armée du Salut
Bruno MARTEN Galibert-Ferret
Jean-Luc MILLOT Cigalières
Jean NOZIERES ABSEAH
Stéphane PAREIL ARSEAA
Sébastien POMMIER UNAPEI Occitanie
Claude PORTAL Maison de Retraite Protestante
Frédérique POUX ASSAD Roussillon
Philippe QUENTIN ARIEDA Occitanie
Caroline RICHARD Association Centre Hérault
Line ROMERO APSH 34
Jean-Claude TRICOU Samuel Vincent
Alain VANCAPERNOLE Croix Rouge Française Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Isabelle VIAL ATDI
Pascale WEISS Erasme

Personnes qualifiées invitées au Conseil d'Administration :

André DUCOURNAU
Anne-Marie FORT
Agnès KABANTCHENKO
Serge LOUBET
Régis VERHAEGHE

NOTRE ORGANISATION

Composition du Bureau 2022

Jean-Luc MILLOT Président
Line ROMERO Vice-présidente
Alain GALY Vice-Président
Jean-Pierre JOUTARD Trésorier
Dominique KELLER Trésorier Adjoint
François CLERGET Secrétaire
Jean NOZIERES Secrétaire Adjoint

Anne CHALLIES
Patrick JULIEN
Bruno MARTEN
Stéphane PAREIL

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS EN 2022

- **PLFSS 2023** : avis et propositions du réseau UNIOPSS-URIOPSS
- **Attractivité des métiers** : point et perspectives d'actions interfédérales
- **Mobilisation du 28 septembre**
- **Congrès National de l'UNIOPSS**
- **Revalorisations salariales** : Etat des mobilisations interfédérales, point d'étape sur les périmètres d'éligibilité et le financement des mesures (avec la participation des conseillers techniques de l'URIOPSS).
- **Préparation de la Séance d'installation de la Commission Spécialisée pour les Accompagnements Médico-sociaux (CSMS)** du 25 janvier
- **Conseils Territoriaux de Santé (CTS)** : désignation des représentants de l'URIOPSS Occitanie



NOS ADHÉRENTS

L'URIOPSS Occitanie, fédération d'acteurs privés non lucratifs de premier plan en Région, rassemble depuis plus de 70 ans les associations, mutuelles et fondations œuvrant dans les domaines sanitaire, social et médico-social.

Présente sur 13 départements, l'URIOPSS Occitanie a une vocation intersectorielle et intervient sur les champs du handicap, du grand âge, de la lutte contre les exclusions, de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile, du sanitaire, de la petite enfance, de l'addictologie et de la prévention, de la protection des majeurs vulnérables.

En 2022, ont adhéré 4 nouvelles personnes morales gérant 12 établissements et services sur Occitanie Ouest et 4 personnes morales gérant 9 établissements et services sur Occitanie Est.

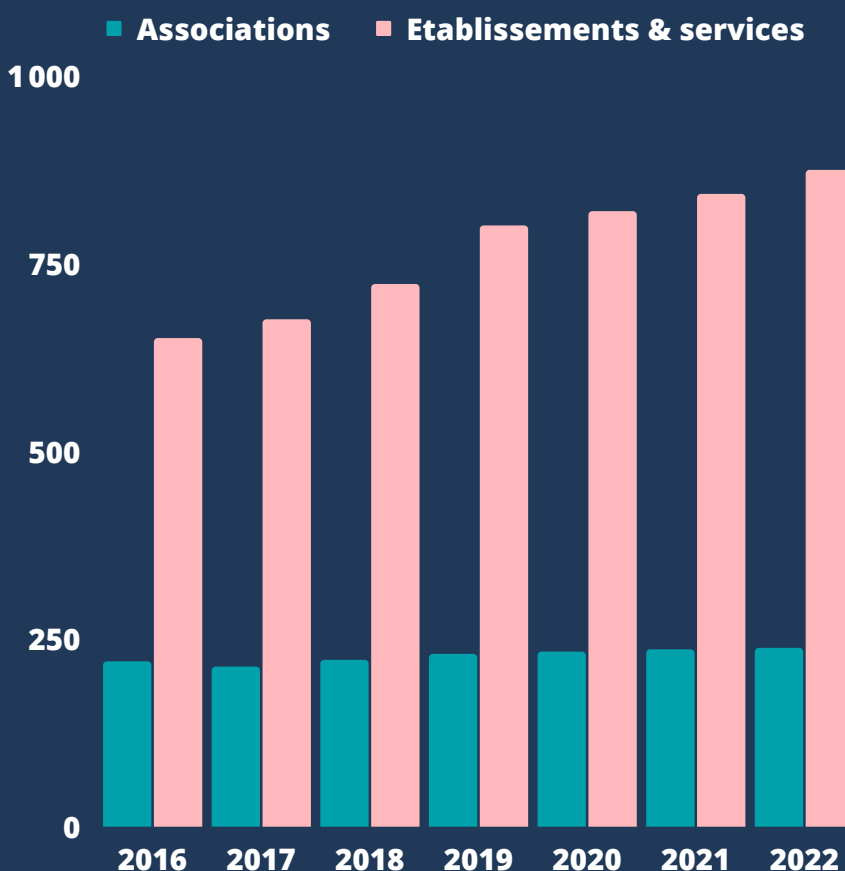
EN 2022 :

238

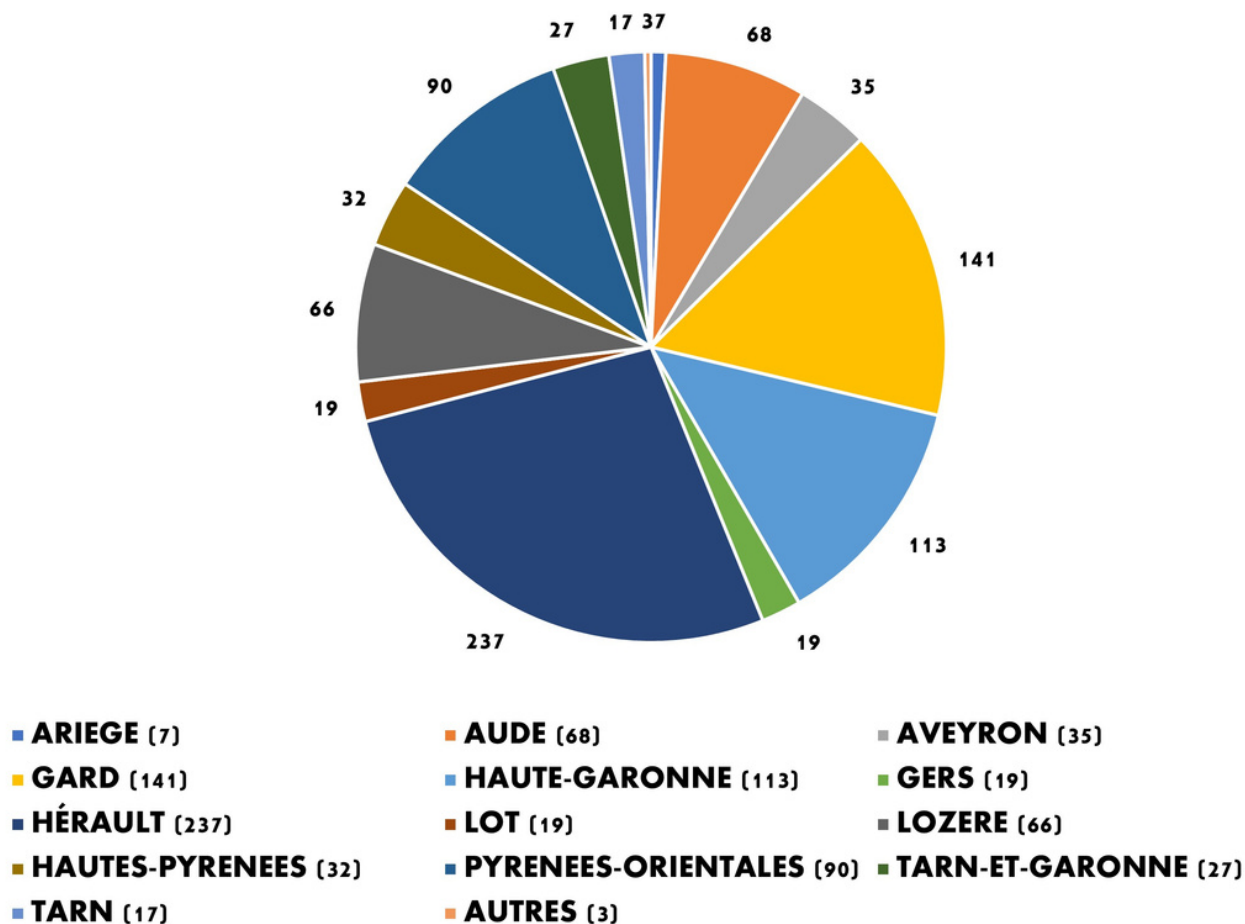
personnes
morales

874

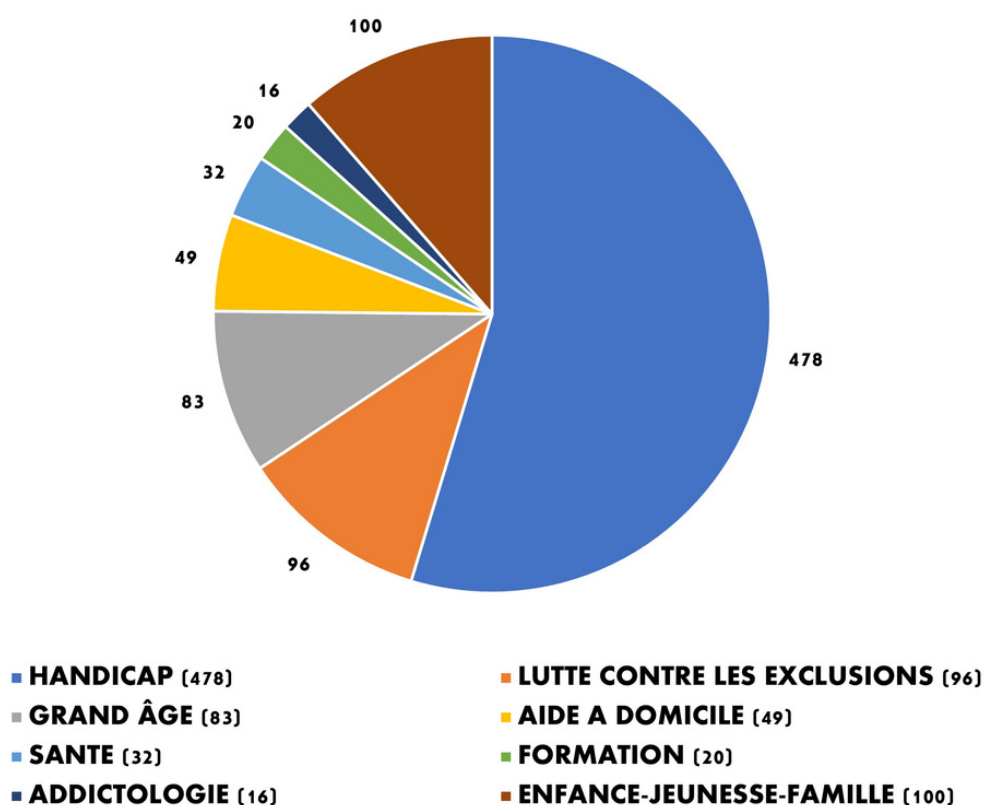
établissements
et services



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION SECTORIELLE



LES REPRÉSENTATIONS DE L'URIOPSS OCCITANIE

L'URIOPSS assure quelques 200 mandats de représentations au sein d'organismes régionaux, départementaux, locaux du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire.

MANDATS POLITIQUES

CESER : Conseil Economique et Social Régional

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et les commissions spécialisées médico-sociale, organisation des soins, prévention, droits des usagers et permanente
Comités des Fédérations de l'ARS

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CTS : Conseil Territorial de Santé

DIRPJJ : Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

CRHH : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

FDVA : Commission Régionale Consultative du Fonds de Développement de la Vie Associative

POS : Plateforme d'Observation Sociale

INSTANCES RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS :

8 RÉUNIONS
DE BUREAU UNIOPSS

2 RÉUNIONS
PRÉSIDENTS

5 RÉUNIONS
DE CA UNIOPSS

14 RÉUNIONS
DIRECTEURS

2 RÉUNIONS
PRÉSIDENTS/DIRECTEURS

COMMISSIONS UNIOPSS AUXQUELLES L'URIOPSS OCCITANIE PARTICIPE :

- Commission Droit social
- Groupe Réseau Insertion
- Commission Lutte contre la pauvreté
- Commission Petite enfance
- Commission Protection de l'enfance
- Commission Gestion
- Commission Autonomie

MANDATS TECHNIQUES

Commissions de sélection d'appels à projets régionale et départementales (compétence ARS, Département, Etat, ou mixtes)

Commissions techniques et groupes de travail ponctuels (ARS, Départements, CARSAT, Région, DREETS,...)

CDIAE : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

Commission Titre de Séjour

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

Conférence des Financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie

MANDATS AU SEIN DE L'ESS

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Mouvement Associatif Occitanie

CLCPH : Comité de Liaison des Associations de Personnes Handicapées

FAIRE ESS (comités techniques)

CREAI ORS

Comité Régional Crédit Coopératif

France Bénévolat

ARACT Occitanie

PARTICIPATIONS AUX INSTANCES DE DIALOGUE AUTRES :

ARS, Comités des fédérations sanitaires PA/PH, groupes de travail des comités départementaux concernant les schémas départementaux,...

FOCUS SUR...

Les conseils territoriaux de santé

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) installés à l'échelon départemental par l'ARS en 2017 pour une durée de 5 ans, sont des instances de démocratie sanitaire qui ont pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.

Le mandat des membres des CTS est arrivé en échéance en 2022 et l'URIOPSS a été à nouveau invitée par l'ARS à proposer des représentants au sein des collèges 1b* et 1c*.

Le Directeur Général de l'ARS a, dans son arrêté fixant la composition des CTS, retenu la plupart de nos candidatures. L'URIOPSS est présente dans les 13 départements de la région avec 26 membres titulaires et 21 membres suppléants.

Compte tenu de l'importance de cette instance à l'échelle locale, et de la part centrale qu'elle est appelée à prendre dans l'élaboration et le suivi du nouveau PRS en 2023, l'URIOPSS a encouragé ses représentants à se coordonner au mieux en séance afin de permettre la meilleure représentation possible de notre réseau et ainsi faire valoir la voix des associations de solidarité que cela soit dans leur dimension gestionnaire ou de représentation des publics accompagnés.

A l'échelle régionale, l'URIOPSS est tout aussi impliquée dans les instances correspondantes notamment via la vice-présidence de la commission spécialisée pour les accompagnements médico-sociaux. Notre implication active aux différentes strates de démocratie sanitaire est ainsi un gage de visibilité et d'influence sur les sujets que nous portons collectivement.

**Collège 1b : représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui oeuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui oeuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales.*

** Collège 1c : représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures.*

NOS INTERPELLATIONS



- Avec Nicolas JULIEN, Directeur de la DGADS du Gard, en présence de ses collaborateurs et d'autres fédérations – 03/02/2022 – Préparation rapports budgétaires 2022 et point d'étape avancée schéma des solidarités
- Avec Emmanuel ROUAULT, DGA des Solidarités Départementales, Directeur de la Maison de l'Autonomie de l'Hérault et Frédéric DHIVERT, Directeur de l'offre médico-sociale – 22/03/2022 – Rencontre dans le cadre de sa prise de fonction et politiques PA/PH/AAD dans le département
- Avec Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, accompagné par le Directeur de la DREETS, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, et la Directrice Adjointe du pôle médico-social de l'ARS Occitanie – 28/03/2022 - Suite à courrier interfédéral sur les problématiques relatives à l'attractivité des métiers dans le secteur des solidarités et des risques qui pèsent sur la continuité d'accompagnement des personnes fragilisées
- Avec Mme GUILLOT-JUIN, sous préfète de la Haute-Garonne, avec un collectif d'associations et fédérations – 12/04/2022 – Objet : l'accueil des personnes arrivées d'Ukraine et la suite de la trajectoire 2022-2024
- Avec Etienne GUYOT, Préfet de la Haute-Garonne, avec un collectif d'associations et fédérations – 22/06/2022 – Objet : dégradation de la situation des personnes à la rue
- Avec Sarah BAPTISTE, Directrice de la Santé, des Solidarités et du Logement à la Région Occitanie - 04/07/2022 – Echanges autour du secteur de la santé notamment
- Avec Didier JAFFRE, nouveau Directeur Général de l'ARS Occitanie – 11/07/2022 – Rencontre dans le cadre de sa nouvelle prise de fonctions et politiques sanitaires, PA et PH en Occitanie, mise en œuvre du Ségur de la santé
- Dans le cadre de la "MOBILISATION DES EMPLOYEURS ET DES FEDERATIONS DU SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE" sur Toulouse et Montpellier le 28 septembre 2022, des délégations de la CNAPE, la FAS, la FEHAP, de NEXEM, de la Mutualité Française, de l'UNAPEI et de l'URIOPSS ont rencontré les pouvoirs publics : le Préfet de Région, le Directeur Général de l'ARS, le Directeur Régional de la DREETS, les représentants des 13 départements de la région
- Avec Sylvain MATHIEU, DIHAL à la Préfecture de Région et Yannick AUPETIT, DREETS par intérim, et leurs collaborateurs – 13/10/2022 – Secteur LCE : impact du contexte actuel (Ségur, attractivité, financement, inflation...) sur l'accompagnement des personnes

NOS INTERPELLATIONS



Courriers

- Au Préfet de Région – 05/01/2022 – Courrier interfédéral sur les problématiques relatives à l'attractivité des métiers dans le secteur des solidarités et des risques qui pèsent sur la continuité d'accompagnement des personnes fragilisées
- Au Premier Ministre – 21/01/2022 – Action « cartes de vœux » - Mobilisation sur les revalorisations salariales nécessaires et attendues par le secteur social et médico-social
- Aux Présidents des 13 Conseils Départementaux de la région – 15/03/2022 – Financement des accords Ségur (Laforcade)
- Au Préfet de Région – 07/04/2022 – Courrier inter-associatif sur la création d'espaces d'échanges au niveau régional et départemental dans le cadre de l'accueil de personnes Ukrainiennes
- Au Préfet de la Haute-Garonne – 02/06/2022 – Courrier inter-associatif sur la fermeture des places d'hébergement
- Aux Députés sortants et aux candidats aux élections législatives – 08/06/2022 – Courrier interfédéral sur « les oubliés du Ségur »
- Au Directeur Général de l'ARS et aux Présidents des conseils départementaux de la région - 27/06/2022 – contexte inflationniste et impacts financiers sur les associations gestionnaires d'ESMS
- Aux Députés de la Région Occitanie – 05/07/2022 – au titre du collectif Alerte 34 – situation sur la pauvreté
- Aux Députés de la Région Occitanie – 25/07/2022 – Loi grand âge et autonomie
- Au Président du Conseil Départemental de l'Hérault – 13/07/2022 – Courrier interfédéral sur la pénurie de personnel dans les SAAD
- Aux Parlementaires de la Région 07/10/2022 – Projet de loi de financement de la sécurité sociales 2023

NOS PARTENAIRES

L'URIOPSS Occitanie a créé depuis le 1er janvier 1995 un Club de Partenaires regroupant des organismes prestataires de services, intervenant de façon privilégiée dans le secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social.

En 2022, l'URIOPSS Occitanie compte 14 partenaires qui s'engagent, eux aussi, auprès des adhérents. Les partenaires apportent une expertise complémentaire à celle de l'équipe de l'URIOPSS Occitanie sur différents sujets : modèles de gouvernance, Responsabilité Sociétale des Organisations, Ressources Humaines, innovations numériques, transition écologique, accompagnement financier... Nos partenaires soutiennent et accompagnent au mieux nos adhérents face à la diversité des enjeux à relever.



LES RENCONTRES & TEMPS D'INFORMATIONS 2022

Webinaire « Evolution de l'offre : quelle stratégie pour un accompagnement global des personnes en situation de handicap ? » en partenariat avec MCG Managers **25 janvier 2022**

Rencontre des adhérents gardois de l'URIOPSS en vue de la préparation de la réunion prévue avec le Conseil Départemental du Gard dans le cadre de l'élaboration du futur schéma des solidarités **28 janvier 2022**

Webinaire « Plan de relance : quelles opportunités pour les associations de solidarité ? » en partenariat avec la Banque des Territoire / Caisse des Dépôts **8 mars 2022**

Webinaire « Clôture des travaux de l'incubateur de Comités Sociaux Economiques » **25 mars 2022**

Webinaire « Réforme de l'évaluation : quels changements à venir pour les ESMS ? » en partenariat avec les Uriopss ARA, HDF et PACA **8 avril 2022**

Webinaire « Motiver, fidéliser, recruter grâce aux outils de l'épargne salariale » en partenariat avec Malakoff Humanis **19 avril 2022**

Webinaire « Comment faire face aux enjeux immobiliers d'un secteur en mouvement intégrant de nombreuses contraintes ? » en partenariat avec le Groupe Société Générale **24 mai 2022**

Webinaire « Protection sociale complémentaire et expertise RH en cas de portabilité, Loi Evin, Suspension du contrat de travail » en partenariat avec AG2R La Mondiale **3 juin 2022**

Réunion « Le bénévolat : une notion multiforme, des contours à définir » en partenariat avec la MAIF **21 juin 2022 à Montpellier & 24 juin 2022 à Toulouse**

Webinaire « Décret tertiaire : parlons-en ! Enjeux, obligations réglementaires, financement des mesures » en partenariat avec ADERE Occitanie **5 juillet 2022**

Rencontre des adhérents héraultais de l'URIOPSS en vue de la préparation de la réunion prévue avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de l'autonomie **20 septembre 2022**

Webinaire « Inclusion et innovation numériques : comment mieux accompagner les personnes vulnérables et les ESMS ? » en partenariat avec La Banque des Territoires **18 octobre 2022**

Rencontre des adhérents du département des P.O. en vue de la contribution à l'élaboration du futur schéma de l'autonomie **15 novembre 2022**

Webinaire « Acteurs du milieu associatif, libérez-vous de vos contraintes informatiques » en partenariat avec BUREO **29 novembre 2022**

Webinaire « Indemnités de fin de carrière : comment anticiper leur gestion et répondre à vos engagements RSE » en partenariat avec le Crédit Coopératif **13 décembre 2022**

NOTRE OFFRE DE FORMATION

INTER 2022



ANNE-FRANÇOISE HEUDE
CHARGÉE DE FORMATION

Thèmes sollicités

Le pilotage des ESSMS a retenu l'attention des associations avec un peu plus d'un tiers des participants sur le volet opérationnel. Les étapes clés d'une démarche projet, la démarche évaluative avec la mise en œuvre du nouveau référentiel, et l'ensemble des focus sur vos secteurs (Zoom PH, Zoom PA, Zoom SAD). Nos adhérents se sont également formés sur les volets **droit social/RH** : fondamentaux en droit social, CDD, congés payés, télétravail, gestion du temps et des priorités, management de proximité et **gestion-tarification** : compte administratif, BP, CPOM, EPRD, PPI, spécificités comptables.

Les formations proposées en distanciel se démarquent sur l'activité INTER puisque **plus de 60%** de ces sessions l'ont été en distanciel ; une modalité facilitante qui permet le partage d'expériences, et au-delà des sessions organisées sur Toulouse et Montpellier, des modalités d'échanges et d'accès à de nouvelles compétences, ce que nous continuerons à proposer.



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

26 SESSIONS

27 JOURNÉES
ANIMÉES

176 PARTICIPANTS

NOTE DE SATISFACTION

4.49/5



TÉMOIGNAGES :

**"Ouvrir les yeux sur mes
pratiques énergivores,
avec des outils qui me
correspondent, des
échanges et idées**

intéressantes partagées"

(Session de Formation : Gestion
du temps et des priorités, février
2022)

**"Très bonne formation
qui a fait le tour du
sujet, intervenante très
intéressante et
dynamique"**

(Session de formation :
Optimiser la gestion des
congés, mai 2022)



55 SESSIONS

123 JOURNÉES
ANIMÉES

864 PARTICIPANTS

Thèmes sollicités :

Majoritairement en lien avec le **pilotage des ESSMS**, avec un nombre élevé de sessions sur les nomenclatures des besoins et prestations SERAFIN PH (plus de 35 journées !), mais aussi des actions sur la gouvernance associative, les démarches qualité et évaluative ou la connaissance du secteur social et médico-social. Des formations sur les **pratiques professionnelles** ont été également délivrées, avec un intérêt croissant de nos adhérents sur le cœur de métier des ESSMS : la promotion de la bientraitance et la gestion de l'agressivité, les approches non-médicamenteuses, l'intime, la prise en charge de nuit, la fin de vie, le secret et les écrits professionnels, le circuit du médicament en ESSMS...

Les associations sont toujours aussi nombreuses à se rendre sur la page dédiée à notre activité de formation. Régulièrement actualisée, toute notre offre de formation et sa programmation est disponible : <https://www.uriopss-occitanie.fr/formation>

NOTE DE SATISFACTION

4.51/5 ★ ★ ★ ★ ★

TÉMOIGNAGES :

"La formatrice nous a amenés à réfléchir de façon approfondie et éclairante sur notre métier."

(Prise en charge de nuit ; le travail éducatif et soignant, mai 2022)

"Cette formation nous a permis de prendre du recul sur les propositions thérapeutiques amenées en institution et acquérir des outils thérapeutiques plus adaptés. "

(Les thérapies non-médicamenteuses, juin 2022)



Suite à la formation, les différents chefs de services ont mis en place des rencontres avec leurs équipes afin de mettre en parallèle la nomenclature et les besoins repérés chez les jeunes que nous accompagnons.

En découle un référentiel propre à notre établissement.

(Les nomenclatures de besoins et prestations SERAFIN PH février 2022)

NOTRE OFFRE DE FORMATION

PROMOUVOIR UNE DÉMARCHE QUALITÉ SOUTENANTE

La démarche qualité de notre organisme de formation a été à nouveau reconnue en décembre 2022 lors d'un audit confirmant la maîtrise de process garantissant aux acteurs associatifs un accompagnement des apprenants tout au long de l'action de formation et une reconnaissance des financeurs par l'assurance d'une prise en charge financière.

C'est à travers un suivi plus rigoureux et impactant que se traduit au quotidien cette démarche ; avez-vous bien analysé ce qui motive l'entrée en formation de vos professionnels ? Ont-ils pris connaissance du programme ? Ont-ils des questions en amont qui faciliteront l'entrée en matière du formateur ? Nous ont-ils fait part de leurs retours à travers le questionnaire de fin de formation ? La formation a-t-elle fait évoluer leurs pratiques professionnelles individuelles ou collectives post formation ?

MOBILISER UN RÉSEAU D'EXPERTS

Un réseau d'intervenants qui se densifie chaque année ; c'est toute l'expertise de professionnels, qu'ils soient formateur indépendant, professionnel libéral ou salarié, qui majoritairement ancrés sur le territoire occitan, sont mobilisés pour leur connaissance du secteur sanitaire, social et médico-social et leur appétence pédagogique.

A travers nos classes virtuelles, c'est aussi la mobilisation des formateurs du réseau UNIOPSS URIOPSS pour vous proposer une palette de thèmes plus étoffée, plus réactive.

Quelle type d'action de formation pourrait être mobilisée pour vos équipes ? Pourquoi ne pas intégrer une ou plusieurs journées de formation dans un accompagnement alliant transfert de connaissances et outillage d'une part et déploiement sur un temps plus long d'une démarche ou d'une réflexion d'autre part ?

Perspectives

- Renforcer les mutualisations au sein de notre réseau, promouvoir l'expertise d'acteurs locaux : organismes de formation, partenaires...
- Aller à votre rencontre pour mieux cerner vos attentes et vos défis en matière de formation professionnelle continue.
- Diversifier l'accès à nos formations en distanciel en développant l'accès au e-learning via notre plateforme d'apprentissage Campus.
- Maintenir une démarche qualité efficiente au bénéfice des apprenants et de leurs employeurs.

L'équipe de l'URIOPSS reste mobilisée à vos côtés pour vos projets de formation
formation@uriopss-occitanie.fr

GESTION TARIFICATION RÉGLEMENTATION



ADRIEN NIETO
CONSEILLER TECHNIQUE
GESTION-TARIFICATION-RÉGLEMENTATION

Les chiffres clés

123

réponses orales ou écrites
aux adhérents de l'URIOPSS Occitanie

2

accompagnements

27

courriers d'interpellations
adressés

1

note technique
circulaire
budgétaire 2022

9

représentations aux comités
des fédérations dont 6 sanitaires,
2 PA, 1 PH

CTS 11
COPIL CLS de Montpellier
GT PRS III ARS

3

groupes de travail
"santé"

Participation
à la Commission
Santé UNIOPSS

3

groupes de travail
"finances"

Participation au
groupe de travail
Gestion-Tarif UNIOPSS

10

flash-infos
tous secteurs confondus

8

sessions
de formation

3

webinaires

RÉFORME TARIFAIRE DES ACTIVITÉS « PSYCHIATRIE » ET « SSR »

Annoncées et attendues de longue date - reports suite à la crise sanitaire - les réformes tarifaires visant les structures autorisées en psychiatrie et SSR ont été largement élaborées en 2022, pour commencer à produire leurs effets au 1er janvier 2023. Ces dernières inquiètent fortement les acteurs impliqués, notamment dans leurs effets et dans la mise en place d'une responsabilité populationnelle.

Le nouveau financement des établissements autorisés en psychiatrie se répartit concrètement en huit dotations distinctes, avec une part significative couverte par la dotation populationnelle, répartie entre les régions et dont les critères de calcul sont fixés par le Ministère.

L'incidence du poids des dotations à la file active et à la qualité du codage encourage les établissements à s'engager dans une démarche d'amélioration de la gestion de leurs données d'activité. Cette activité sera mesurée par trois indicateurs, selon trois modes de prise en charge déterminés : temps complet, temps partiel et ambulatoire.

Un déploiement progressif des mesures est planifié entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025. Le Ministère assure que le montant annuel cumulé des dotations ne pourra pas être inférieur au montant perçu par les établissements l'année précédente.

Concernant la réforme du **financement des SSR**, elle entrera bien en vigueur au 1er janvier 2023, puisque le décret d'application a été publié le 22 avril dernier. Cette réforme instaure un financement mixte pour les activités de soins, associant des recettes issues directement de l'activité à une dotation forfaitaire. De nouveaux compartiments sont mis en place ; parmi eux, l'activité, qui représentera la moitié du financement ; puis la dotation populationnelle, qui équivaldra à 35 à 40% du financement. D'autres compartiments sont dédiés, le cas échéant : aux activités et équipements spécialisés, au financement à la qualité, aux missions d'intérêt général et aide à la contractualisation, aux plateaux techniques spécialisés et à la dotation pédiatrie.

Là encore, les dispositions transitoires sont finalement mises en œuvre pour trois ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec la possibilité d'un versement d'acomptes mensuels pour l'année 2023.

LE FINANCEMENT DES REVALORISATIONS SALARIALES « SÉCUR »

Au-delà d'un certain nombre d'incohérences relevées dans la méthodologie de calcul, des écarts ont été - et sont encore - constatés entre les montants alloués et le coût de ces mesures, qui témoignent du fait que les dotations n'ont permis de financer que 70 à 75% des besoins pour le périmètre de compétence ARS. Ces écarts indiquent qu'il y a certainement eu une mauvaise évaluation, soit de l'enveloppe globale nécessaire, soit du taux de charge retenu. Notre réseau avait pourtant dès le début des travaux alerté la DGCS sur le caractère inéluctable de ce constat et la nécessité de se voir assurer, en réponse, un financement à l'euro/l'euro et une analyse régulière de ces écarts.

En réponse, la DGCS et la CNSA ont lancé une enquête en septembre 2021, qui avait pour objectif d'évaluer l'impact de la délégation forfaitaire versée aux ESMS concernés, avec un ajustement des DRL le cas échéant. Malheureusement, les résultats n'ont pas été exploités et le rattrapage promis n'a pas eu lieu. Ce procédé, qui consiste à déléguer toute ou partie d'une enveloppe insuffisante et promettre ensuite la résorption des écarts, a été renouvelé en 2022. Mais là encore, l'enquête annoncée dans la circulaire budgétaire du 12 avril 2022 n'a jamais vu le jour.

Concernant les ESMS totalement financés par les Conseils départementaux, le décret du 28 avril organise la compensation par la CNSA des surcoûts pour les départements finançant le CTI ou une revalorisation équivalente. Celui-ci prévoit que pour l'année 2022, le montant du financement alloué est déterminé, à titre prévisionnel, par la CNSA. Le montant déterminé est versé dans les 90 jours - soit le 29 juillet 2022 - puis le montant définitif est transmis aux départements au plus tard le 31 juillet 2023. Ces derniers sont donc censés avoir perçu le montant provisoire de la compensation CNSA pour 2022 au 29 juillet. Néanmoins, de nombreux CD indiquent que l'enveloppe globale ne permet pas de définir avec précision les bénéficiaires et de garantir le respect du niveau financement.

Il s'agit là de la difficulté principale du sujet, source de toute la mobilisation de notre réseau.

Les revalorisations issues du Ségur de la santé peuvent être résumées, encore à l'heure actuelle, comme un engagement gouvernemental très partiellement tenu, dont la mise en œuvre effective se heurte, depuis plus de deux ans, à des difficultés qui ne sont pas surmontées.

Face à ces constats, le ministre des solidarités a annoncé le financement, pour le secteur privé non lucratif, de l'équivalent de l'augmentation de la valeur du point pour la fonction publique (soit 3.5%). L'augmentation équivalente se fera via les dotations soins des établissements, grâce à une enveloppe de 340 millions en 2022 et 456 millions en 2023.

INFLATION, COÛT DE L'ÉNERGIE ET DISPOSITIFS D'AIDE

Le contexte 2022, c'est entre autres, mais surtout, une inflation au plus haut depuis 35 ans. Les prévisions à ce sujet se sont avérées très éloignées de la réalité. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE a mesuré l'inflation 2022, au sens de l'indice des prix à la consommation, à hauteur de +5,9 % en moyenne pour l'année.

Pour 2023, les prévisions sont encore plus incertaines. L'inflation sera, là encore, étroitement liée à la dynamique des prix de l'énergie. Dans ce contexte incertain, la Banque de France vient de remettre à jour ses prévisions : la fourchette 2023 se situe maintenant entre 4,2 et 6,9%. Ces prévisions sont très éloignées de celles que la Banque de France réalisait à l'été 2022 : le scénario « dégradé » de juin est devenu un scénario dans la moyenne. Cela confirme, pour les ESMS, la nécessité d'une analyse très fine des structures de coûts pour l'évolution des groupes 1 et 3 notamment, et ne pas forcément privilégier l'option habituelle du taux fixe.

Après quasiment deux ans à tourner au ralenti, l'économie mondiale a repris à mesure que la menace pandémique liée au Covid-19 faiblissait. Conséquence de cette reprise, une hausse des prix s'est reportée sur de nombreuses matières premières, parmi lesquelles le pétrole, le gaz et l'électricité

EN RAISON DE LEURS ACTIVITÉS, DE LEURS ÉQUIPEMENTS ET DES BÂTIMENTS QU'ILS OCCUPENT, LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SANITAIRES, MÉDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX REPRÉSENTENT D'IMPORTANTS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE - PLUS DE 12 % DE LA CONSOMMATION DU SECTEUR TERTIAIRE - ET SONT DONC DIRECTEMENT ET FORTEMENT IMPACTÉS.



Depuis 2022, le secteur de l'énergie fait l'objet de fortes tensions qui se traduisent, entre autres, par une hausse sensible des prix et des difficultés à contractualiser auprès des fournisseurs.

Les coûts liés à l'énergie augmentent de manière exponentielle pour les structures représentées par notre réseau, souvent prises en étau entre la préservation de leurs ressources, les impératifs économiques et le maintien de la qualité de leurs accompagnements.

Face à ce constat, des mesures compensatoires, au travers des mécanismes de boucliers tarifaires et d'amortisseur électricité, sont prévues pour de nombreux acteurs économiques (décrets des 30 et 31 décembre 2022).

Les établissements et les services sociaux et médico-sociaux, ainsi que les établissements de santé et dispositifs d'appui à la coordination, quels que soient leurs statuts, sont généralement visés par ces dispositifs d'aides à court terme.

Au-delà, la crise énergétique que nous traversons incite ces structures à envisager une véritable stratégie, basée sur une connaissance de leurs besoins, une projection à long terme et une structuration des démarches à entreprendre tant en termes de consommation que d'achat.

En outre, l'inflation a conduit à plusieurs revalorisations successives du SMIC depuis 2021. Si l'on prend comme référence le mois d'août 2021, le SMIC a augmenté depuis de 7,76 %. Pour 2023, la valeur moyenne pourrait s'élever à 11,57 € au 1er juillet, soit +11% depuis le 1er octobre 2021.

Pour renforcer l'attractivité des métiers de nos secteurs, les rémunérations devront nécessairement augmenter en 2023 ; le contexte actuel nous y contraint. Outre l'augmentation du SMIC, on soulignera que l'indice du salaire mensuel de base a augmenté de 3 % entre juin 2021 et juin 2022, et que, dans la fonction publique, la valeur du point a été revalorisée de 3,5 % au 1er juillet 2022.

DÉCRET TERTIAIRE

Les bâtiments du secteur tertiaire français chauffés et climatisés sont responsables aujourd'hui de 40% des consommations énergétiques finales et de 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur immobilier. C'est pour réduire ces consommations et les impacts environnementaux que le décret tertiaire est entré en vigueur le 1er octobre 2019, et qu'il a ensuite été complété par 3 arrêtés.

Le décret représente avant tout une obligation réglementaire de réduction des consommations énergétiques des bâtiments dont la surface est égale ou supérieure à 1 000m². C'est également la définition d'une trajectoire par étape : baisse imposée des consommations de 40% en 2030 ; -50% en 2040 et -60% en 2050. L'idée, aussi, de réaliser des économies, et pouvoir les réaffecter pour améliorer la qualité de services rendus aux usagers et le confort thermique des bâtiments.

Comment les structures du secteur peuvent, au quotidien, intégrer les impératifs mais aussi les opportunités que représentent les nouvelles exigences en termes de développement durable ? L'ANAP nous indique que si ce n'est pas le sens premier de nos métiers, nous sommes en retard à ce sujet, parce que la réalité de l'accompagnement et les exigences juridiques sont tellement lourdes, qu'il est très difficile pour un ESMS de se projeter sur le long terme quand il y a une telle urgence du quotidien à gérer. Pour autant, avec le changement climatique et les problèmes d'approvisionnement en énergie, travailler sur la performance et la sobriété énergétiques devient une nécessité.

Transparence financière et réduction des consommations énergétiques devraient donc compter parmi les attentes et exigences prioritaires des pouvoirs publics envers les ESMS pour les prochaines années ; et si ces exigences semblent nécessaires, nous resterons attentifs à l'accompagnement, financier mais pas uniquement, qui sera proposé aux structures concernées pour répondre au mieux à ces impératifs.

ON ACCOMPAGNE :

DROIT SOCIAL RESSOURCES HUMAINES



ANNE DUMUIS
CONSEILLÈRE TECHNIQUE
DROIT SOCIAL/RH



LAËTITIA COURTIN
CONSEILLÈRE TECHNIQUE
DROIT SOCIAL/RH

REPRÉSENTATION :

ARACT Occitanie : l'URIOPSS y a représenté ses adhérents par sa contribution et sa participation :

- Participation au séminaire national de l'ANACT sur le FACT « Faire du dialogue social un levier d'amélioration des conditions de travail » : 5 avril 2022
- A la semaine Qualité de Vie au Travail 2022 : animation le 21 juin 2022 d'un séminaire dédié au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt visant au recrutement de chargé de mission QVCT dans le secteur du Handicap
- A la table ronde : « Dialogue social et Qualité de vie et des conditions de travail, quelles conditions d'articulation des dialogues dans les organisations ? » lors de la journée ARACT Occitanie du 13 décembre 2022

DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) : l'URIOPSS a poursuivi son travail de coopération avec la DREETS (Pierre SAMPIETRO) sur les enjeux notamment liés au SEGUR de la santé et au dialogue social (Observatoire départemental du dialogue social)

ARS : L'URIOPSS y a représenté ses adhérents dans le cadre du plan d'attractivité des métiers du Handicap en soutenant l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt, la sensibilisation à la QVCT et en s'associant au recrutement d'animateurs QVCT financés par l'ARS par le biais de sa participation aux 6 réunions de travail organisées dans ce cadre : 1&22 avril, 7&21 juin, 14 septembre et 21 octobre 2022

260 QUESTIONS TRAITÉES

à l'attention des adhérents de l'URIOPSS Occitanie.

Thématiques centrales : Revalorisations salariales « Ségur », Aménagement du temps de travail, Rupture du contrat de travail, dialogue social et CSE.

- Participation au développement des compétences inter-réseau par le soutien à la réponse aux interrogations de collègues conseillers techniques droit social du réseau : environ 30 questions en 2022. Les principales thématiques concernées : SEGUR de la santé, évolution vers une CCUBE

**VEILLE
JURIDIQUE**

Rédaction et communication de 7 flash-info droit social-RH à nos adhérents :

Intégration des doses de rappel (dite 3ème dose) dans l'obligation vaccinale : 10 janvier 2022

- Dispositif d'accueil EAJE des enfants de professionnels prioritaires pour la gestion de crise covid : 13 janvier 2022
- Intégration de la dose de rappel dans l'obligation vaccinale des personnels – suite : 1er février 2022
- Recommandations sanitaires pour les professionnels des ESSMS : 16 mars 2022
- Evolutions pour les professionnels des établissements et services de santé et médico-sociaux liées à la fin des régimes d'urgence sanitaire au 31 juillet 2022 - mars n°2022-26 : 2 août 2022
- Complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs – accord AXESS du 2 mai : 24 août 2022

Participation à la rédaction du document conjoncturel du réseau UNIOPSS-URIOPSS :

- Agrément des accords collectifs : outil stratégique des négociations de branche ? Retour sur une mobilisation opportuniste du système agrément-opposabilité... de l'agrément-opposabilité à l'agrément-extension : un mariage forcé gage d'équité et d'attractivité ?
- Convention collective unique de branche étendue, la promesse d'une attractivité des emplois en apesanteur ?

ANIMATION :

- 3 groupes de travail « RH »
- Participation à 3 groupes de travail « Finances » et aux groupes sectoriels : animation et appui sur la thématique des revalorisations dans le cadre du Ségur de la santé
- Animation « Revalorisations salariales – Ségur de la santé » au CA de l'URIOPSS Occitanie
- Participation au groupe de travail conseillers techniques Droit social UNIOPSS
- Construction et animation du séminaire de clôture du pilotage de l'incubateur de CSE (2019-2022) par l'animation d'un COPIL (28 janvier 2022) et d'un séminaire le 25 mars 2022
- Animation d'un atelier QVCT lors du congrès 2022 de l'UNIOPSS le 14 mai 2022
- Participation à la construction et à l'animation de la réunion du groupe gestion-tarifification UNIOPSS du 15 septembre 2023



ZOOM SUR... LE GROUPE "Ressources Humaines"

L'URIOPSS poursuit depuis 2019, l'animation d'un groupe de professionnels chargés des Ressources Humaines. Espace d'échanges entre pairs et de partages d'expériences, ce « groupe RH » a vocation à se réunir régulièrement plusieurs fois dans l'année.

Il a pour objectifs de décrypter et comprendre les principaux changements impactant les évolutions du droit social et la gestion des ressources humaines, d'anticiper les effets induits, de repérer les besoins et attentes, de permettre la diffusion de bonnes pratiques et la construction collective d'outils repères.

C'est aussi pour l'URIOPSS Occitanie une autre façon de soutenir ses adhérents et de les accompagner au plus près et au mieux dans leurs actions.

Composé de directions d'établissements, DRH, RRH, ce groupe a vocation à se réunir 1 fois par trimestre et rassemble en moyenne plus d'une cinquantaine de participants.

Les principales thématiques évoquées en 2022 :

- L'obligation vaccinale et la suspension du contrat de travail
- Les revalorisations salariales « Ségur » : application, financement, et stratégies
- La santé au travail
- Les problématiques de recrutement
- La CCN étendue

FORMATIONS

ACCOMPAGNEMENTS

INTER

- 2 sessions « CDD »
- Les fondamentaux en droit social
- Optimiser la gestion des congés payés

INTRA

- Faire vivre le CSE
- Durée et aménagement du temps de travail
- Manager l'engagement au travail (formation des chefs de service)

- Formalisation DUD
- Animation « Séminaire Directeurs »
Formalisation DUD
- Appui à la négociation et à la rédaction d'accords relatifs à l'aménagement du temps de travail et aux congés payés
- Accompagnement au pilotage d'un diagnostic du CSE
- Appui au pilotage d'un diagnostic organisationnel du pôle administratif
- Pilotage d'un diagnostic QVCT du dispositif de relayer / établissement de l'aide à domicile

TÉMOIGNAGE DE CAROLE BUSSADORI ASSOCIATION QUOI DE 9

L'Association Quoi de 9 à Florac-Trois-Rivières (48), dont l'équipe composée de dix administrateurs et de sept salariés permanents, est engagée depuis 2020 dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail. Une première étape de formation a été conduite par l'Uriopss.

Celle-ci a permis d'aborder le cadre juridique, de comprendre les enjeux sociaux et de mettre plus particulièrement en relief deux priorités : l'attribution de congés supplémentaires & l'aménagement du temps de travail. C'est par un appui à la rédaction d'accords d'entreprise, contenant plusieurs phases de co-construction absolument nécessaires, que l'Uriopss a poursuivi son accompagnement. Les deux accords, « attribution de congés supplémentaires » et « mise en place d'horaires individualisés assortis d'un système d'aménagement du temps de travail annualisé » ont été signés en 2022 pour une expérimentation de trois ans. La souplesse organisationnelle très appréciée des professionnels a été préservée.

Ce développement social important pour Quoi de 9, a coïncidé avec d'une part la réhabilitation des locaux de l'association et d'autre part la revalorisation des salaires. Cette démarche QVT, menée conjointement avec les salariés et plusieurs administrateurs, s'est avérée inspirante, dynamique et efficace !

LES REVALORISATIONS SALARIALES « SÉCUR », UN SUJET MOBILISATEUR...

« Ségur 1 », « Ségur 2 », « Laforcade 1 », « Laforcade 2 »... Malgré ces revalorisations salariales, le compte n'y est pas selon les employeurs du secteur. Entre personnels oubliés, délais d'entrée en vigueur et financements incomplets, l'inquiétude grandit dans des institutions toujours plus confrontées à des enjeux d'attractivité.

Généralisant un risque réel de départ massif des professionnels du secteur privé non lucratif vers le secteur public, et grâce à la mobilisation des organisations syndicales et fédérations de notre secteur (*dont une mobilisation d'une ampleur inédite le 28/09/22*), certaines mesures ont été étendues au secteur privé non lucratif.

Si ces mesures ont été officiellement annoncées et font aujourd'hui l'objet d'engagements financiers, les crédits alloués restent insuffisants pour couvrir les dépenses réellement engagées par les responsables et gestionnaires associatifs. Il est ainsi indispensable qu'un ajustement des enveloppes au regard des charges réelles soit prévu, que le montant de l'enveloppe allouée soit suffisant, et ses modalités de calcul transparentes.

L'URIOPSS Occitanie, et plus largement le réseau UNIOPSS-URIOPSS y sont particulièrement vigilants.



SERVICE CIVIQUE

Depuis 2015, l'URIOPSS Occitanie s'est engagée auprès de l'UNIOPSS pour faciliter l'accueil de volontaires en service civique chez les adhérents qui le souhaitent. L'ensemble des adhérents de l'URIOPSS peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour créer des missions d'intérêt général et engager des jeunes volontaires en service civique.

En 2022, ce sont ainsi près de 72 missions qui ont été réalisées au sein d'associations adhérentes à l'URIOPSS.

L'URIOPSS poursuivra son action en ce sens pour défendre et soutenir un service civique de qualité dans le secteur des Solidarités.

L'incubateur de CSE de l'URIOPSS Occitanie : fin et suite ?

Après 2 réunions de lancement, 3 comités de pilotage, 8 ateliers de repérages des besoins des acteurs du CSE et 15 ateliers de co-construction d'actions expérimentales, l'URIOPSS a clôturé en 2022 le pilotage de l'« Incubateur de Comité Social et Economique » qu'elle a proposé dans le cadre du FACT.

Organisé en deux phases : Une 1ère phase de repérage des besoins et bonnes pratiques et une 2nde phase de construction d'actions expérimentales visant à donner du sens au CSE. La clôture des travaux de l'incubateur s'est concrétisée par l'organisation d'un webinaire le 25 mars 2022.

Animé par l'URIOPSS Occitanie et l'ARACT Occitanie, les présentations et débats ont été rythmés par les interventions de Marion GILLES, Chargée de mission du département Études, Capitalisation & Prospective de l'ANACT, Bernard DUGUE, Ergonome, enseignant-chercheur de l'Université de Bordeaux et Laurianne ENJOLRAS, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Montpellier.



L'espace ressource numérique de l'incubateur, accessible gratuitement a ainsi pu être alimenté de l'ensemble des résultats de ses travaux. Vous pouvez désormais y retrouver tous les supports de sensibilisation et les outils produits dont notamment :

- Les **4 fiches repères** qui synthétisent les besoins repérés pour améliorer le dialogue social avec le CSE
- Les **3 fiches actions** qui vous permettent de développer 3 axes de progrès :

L'autodiagnostic du CSE

Le référentiel des compétences du CSE

Le règlement intérieur ajusté

- Et **1 outil numérique** à utiliser chez vous : l'autodiagnostic du CSE

L'action a été mobilisatrice malgré le contexte et les acteurs des CSE ont été proactifs et ouverts aux méthodes de travail proposées. Ils ont pu ensemble dans un cadre paritaire identifier de réelles pistes de progression des CSE vers un meilleur investissement dans leur mission.

Des craintes et des doutes persistent (encore peur du cadre légal, nécessité de faire évoluer les postures, des compétences méthodologiques et relationnelles à développer...) mais des leviers pour y pallier sont déjà identifiés : accompagnement par un tiers, développement de formations paritaires ouvertes à tous (membres ou pas des CSE) et poursuite des travaux de l'Incubateur.

Un grand merci aux 270 professionnels représentants des employeurs, salariés et CSE des secteurs sanitaire, social et médico-social qui ont participé volontairement à l'ensemble des travaux !



**LIEN VERS LE MUR NUMÉRIQUE DE
"L'INCUBATEUR DE COMITÉS SOCIAUX
ET ECONOMIQUES " URIOPSS OCCITANIE : [ICI](#)**

TÉMOIGNAGE DE L'ARSEAA SUR SA PARTICIPATION AU PROJET D'INCUBATEUR DE CSE



Christine PIQUEMAL-JAFFRE, trésorière du CSE du Pôle Enfances Plurielles,
secrétaire du CSEC Arseaa

Anne SANTENE, directrice du Pôle Enfances Plurielles,
présidente du CSE de pôle

En application des ordonnances Macron, effectives depuis le 1er janvier 2018, l'Arseaa, association d'action sociale, médico-sociale, de santé et de solidarité, a renouvelé en juin 2019 ses instances représentatives du personnel en fusionnant sous forme de Comité Social et Economique (CSE) les instances préexistantes : délégués du personnel, comités d'entreprise de pôle et central, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Engagée depuis 2017 dans une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT), en cours de déploiement à ce moment-là sur l'ensemble de ses pôles d'activité, c'est tout naturellement que l'Arseaa a accepté de s'inscrire en 2019 sur le projet innovant "d'incubateur de CSE" de l'Uriopss Occitanie, dans l'idée qu'un travail de réflexion autour d'un dialogue social de qualité, comme elle en avait fait notamment l'hypothèse dans son référentiel QVT, pouvait être porteur d'amélioration des conditions de travail et de promotion de la santé au travail.

C'est un binôme paritaire (représentant de l'employeur/élue CSE) du Pôle Enfances Plurielles de l'Arseaa qui a été proposé pour participer aux ateliers de repérage et de co-construction d'expérimentations conduits par l'Uriopss sur la période 2019-2021.

Ce binôme composé d'Anne Santène, directrice de pôle, et Christine Piquemal-Jaffre, trésorière du CSE de pôle et secrétaire du CSE central, a pu témoigner lors du webinar de clôture de la démarche, en mars 2022, de son intérêt à avoir contribué à ce projet,

et des effets de cette participation sur le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail au sein du pôle et de l'association, comme par exemple :

- l'évaluation paritaire des risques et la co-construction du plan d'action dans le cadre de l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- la participation d'élus.e.s au déploiement et à l'animation de la démarche QVT sur l'ensemble des pôles de l'Arseaa,
- le projet, issu des dernières NAO, de construction d'une trame pour un entretien de début de mandat dans un groupe de travail réunissant l'ensemble des organisations syndicales (1 représentant par OS), 2 directeur.trice.s , 2 chef.fe.s de service et l'adjoint au directeur général en charge de la stratégie ressources humaines.

Les échanges et les travaux menés au cours des nombreux ateliers ont aussi été, pour le Pôle Enfances Plurielles, des leviers inspirants d'amélioration du fonctionnement de son CSE : les réflexions portant sur les compétences des membres du CSE ont ainsi été intégrées dans la conduite des entretiens professionnels, et l'outil d'autodiagnostic du CSE élaboré lors de l'expérimentation permettra de réaliser en mai prochain un bilan partagé du fonctionnement du CSE de pôle durant le mandat écoulé, et de donner aux nouveaux élus et à la direction des pistes concrètes d'amélioration d'un dialogue social déjà fructueux.

ACCOMPAGNEMENTS, PROJET, QUALITÉ ET VIE ASSOCIATIVE



NAM PHUONG LACROIX
CONSEILLÈRE TECHNIQUE
ACCOMPAGNEMENTS, PROJET,
QUALITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Le Pôle a poursuivi sa lancée amorcée en 2021 autour d'une redynamisation en post-crise. Après une phase de capitalisation expérientielle, les enjeux qui ont animé le pôle étaient de déployer un accompagnement technique et expert. En outre, il s'agissait notamment de permettre aux associations, les professionnels et les parties prenantes de se réapproprier le sens de la mission sociale et d'opérer le changement de paradigme autour du parcours de la personne en situation de vulnérabilité.

2022 est à la fois marquée par un souhait de nos adhérents de soutenir les bonnes pratiques et les initiatives mises en œuvre en gestion de crise sanitaire tout en recherchant des marges de manœuvre dans une « tempête normative ».

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS...

- **Soutien à la démarche CPOM** dans une visée de transformation de l'offre, notamment dans les phases de diagnostic et d'élaboration de fiches actions.
- **Accompagnement à la réflexion de coopérations inter-associatives** cadrage juridique et règlementaire, mise en travail des objets communs, étude de faisabilité et d'opportunités.
- **Animation/médiation** de sessions de travail de coopération et de stratégie entre 3 structures complémentaires œuvrant sur l'ensemble d'un territoire départemental.
- **Accompagnement à la démarche d'évaluation interne** notamment par l'élaboration participative d'un référentiel intégrant les éléments d'appréciation de la qualité de la réforme des évaluations des ESSMS repoussée à nouveau.
- **Accompagnement à l'actualisation de Projet d'établissement** avec notamment pour les établissements relevant du champ du handicap, une approche Serafin-PH compatible.
- **Actualisation de projet associatif** par des outils d'interactivité favorisant la participation active de l'ensemble des parties prenantes (professionnels, encadrement, administrateurs, usagers et familles, partenaires...) autour des fondamentaux du projet et de l'objet associatif.
- **Animation d'un espace de réflexion éthique** dans un objectif de production de supports d'aide aux professionnels.

CHIFFRES CLÉS

2

associations
gestionnaires
accompagnées du
champ PA, PH et
Protection des
majeurs

3

projets
d'établissement

1

projet
stratégique

2

associations
gestionnaires
soutenues dans la
démarche CPOM
notamment sur la
phase diagnostic

2

associations
accompagnées dans
l'animation de leur
réflexion éthique

4

associations et GCSMS
sensibilisés aux enjeux
de coopération et
regroupements

3

accompagnements
à la démarche
d'évaluation
interne

1

accompagnement à
l'élaboration du
Document Unique de
Délégation, la place et le
rôle de chacun en terme
de responsabilités

FOCUS 2022 : L'APPROPRIATION DE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DES ESSMS

Après une phase de mise en travail autour des travaux de la HAS et de la Commission Sociale et Médico-Sociale par des contributions des adhérents et du réseau lors de la consultation sur le référentiel V0 et par la participation aux inter-commissions réseau, 2022 fut l'année d'appropriation des éléments de la réforme.

En effet, l'URIOPSS Occitanie a développé des actions proposant des clés de compréhension et de mise en pratique articulées autour de 3 axes :

- L'organisation d'un webinaire rassemblant plus de 1200 participants avec la présence de la HAS et les conseillers techniques du réseau UNIOPSS-URIOPSS.
- Le développement de modules de formation sur les nouvelles modalités d'évaluation des ESSMS, la démarche qualité.
- La modélisation d'un accompagnement au long cours permettant à la fois de préparer l'évaluation par un tiers mais également de poser les jalons d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

CHIFFRES CLÉS

2

interventions CAFDES sur les réseaux, coopérations et prospective

1

participation au COPIL DAC Occitanie lancé par l'ARS

1

participation à la phase bilan du PRS sur le portefeuille "Qualité et Sécurité des usagers"

2

animations de journées institutionnelles et/ou d'équipes autour des politiques publiques, les niveaux de responsabilités, le DUD

FOCUS 2022 : GOUVERNANCE ASSOCIATIVE ET COOPÉRATIONS

Depuis plusieurs années, les sujets relatifs au modèle associatif et au renouvellement des gouvernances sont l'objet de débats, de discussions sans pour autant poser des jalons dans le processus réflexif.

De ce questionnement, se sont saisis les administrateurs et l'équipe de l'URIOPSS Occitanie autour de séances de travail collaboratif.



Les enjeux identifiés reposaient autour de 3 thématiques principales :

- Des associations militantes ou opératrices de services ?
- Gouvernance et dirigeance : quelles articulations ?
- Les coopérations : travailler ensemble sans trahir son projet.

Un livret a consolidé cette 1ère phase laissant présager d'autres rendez-vous de concertation et de production entre les parties prenantes du réseau.

ON EST PRÉSENT :

HANDICAP



LUDOVIC MARIOTTI
CONSEILLER TECHNIQUE AUTONOMIE
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VOLET HANDICAP

Une année 2022 pour la mise en travail des nomenclatures des besoins et de prestations issues de la réforme Serafin PH

L'année 2022 a vu - consubstantiellement à l'avancée des travaux sur les aspects tarifaires de la réforme - une forte augmentation des demandes de mobilisation des nomenclatures à d'autres fins que celles tarifaires. Nous avons donc démultiplié, à l'appui du kit pédagogique élaboré par le réseau UNIOPSS-URIOPSS pour le compte de la CNSA en 2021, les actions de formation et d'accompagnement auprès des ESMS. Concrètement nous nous sommes particulièrement mobilisés afin de :

- **Réaliser des actions de formations des professionnels de terrain et des cadres de direction.** Les formations ont été principalement axées sur l'appropriation des nomenclatures par les professionnels. Précisons néanmoins qu'à la différence des années précédentes, de nombreuses formations ont dépassé la seule appropriation des nomenclatures pour aborder la mise en lien des nomenclatures au prisme des projets personnalisés ou encore pour mettre en travail les projets d'établissement et/ou de services à l'aune de cette nouvelle matrice.

- **Organiser des formations de formateurs.** L'élaboration du kit pour le compte de la CNSA a conduit le réseau UNIOPSS-URIOPSS à être reconnu comme un acteur incontournable autour de cette thématique. Nombreuses sont les demandes de formations de formateurs qui ont alors émergées. Leur objectif : permettre de former des professionnels des ESMS à l'utilisation des éléments du kit afin qu'ils bâtissent leurs propres formations. En ce sens nous avons réalisé en 2022 trois sessions de deux jours de formations sur Paris (6 jours). L'une pour les autres conseillers techniques du réseau et les deux autres pour le compte de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF).
- **Mettre en place des actions de formations à destination des autorités de tarification et de contrôle.** Trois journées de formations ont été déployées par nos soins à destination des ARS et des MDPH de la région Bourgogne Franche-Comté.

Notre vigilance pour 2022 s'est concentrée sur l'observation attentive des avancées du chantier tarifaire. Si des ENC ont été menées, le modèle tarifaire n'a – pour 2022 du moins – que peu évolué et n'a pas connu de phases de précisions des différents éléments qui le constituent.

Notre action s'est donc concentrée sur l'obtention d'une information officielle quant à l'émancipation des nomenclatures du chantier tarifaire. De fait, cette séparation des deux facettes de la réforme est apparue à de multiples moment du travail relatif à Serafin PH mais sans jamais être officialisée ou même explicitement indiquée. Notre demande de clarification est consécutive aux retours terrains à l'occasion des formations autour des nomenclatures. Force est de constater qu'aborder les nomenclatures et notamment leur dimension clinique se heurte bien souvent à des représentations – souvent caricaturales - du modèle tarifaire qui s'esquisse progressivement. Découper la personne accompagnée en petites unités, déshumaniser la relation de soins, standardiser les modalités d'accompagnement, créer un T2A du secteur médico-social PH ... autant de représentations (dont on juge pas de l'éventuelle pertinence) de Serafin PH qui freinent la capacité des professionnels et des directions à simplement entrevoir l'intérêt clinique de la mobilisation des nomenclatures pour leurs accompagnements au quotidien.

Une parole officielle clarifiant la volonté de décorrélation des chantiers était donc de nature à mieux mettre en travail l'intérêt manifeste des nomenclatures comme un outil à même de mieux appréhender les besoins des PSH.

Cette parole officielle n'est jamais parvenue en 2022 mais la volonté de détacher les deux chantiers a clairement été explicitée par le chef du chantier Serafin PH pour la DGCS.

Consécutivement les nomenclatures seraient un moyen de sauver le « soldat Serafin ». En effet, on peut poser - plus cyniquement - l'hypothèse que le désarrimage souhaité des nomenclatures de la tarification serait aussi un moyen de faire survivre quelque chose de Serafin PH si d'aventure le chantier tarifaire n'aboutissait finalement pas... Nous serons donc particulièrement attentifs à l'évolution des deux chantiers en 2023.

UNE ANNÉE 2022 POUR UNE APPROPRIATION DES CONCEPTS DE BIENTRAITANCE ET DE MALTRAITANCE

En 2022, nous avons eu l'opportunité de réaliser un cycle de formation autour des concepts de bientraitance et de maltraitance. Cette mise en travail de ces deux notions auprès d'équipes de terrains mais également auprès de chefs de service a été l'occasion de mieux prendre la mesure de la difficulté à faire vivre les principes d'actions de la bientraitance au prisme des réalités de terrain. La définition de la maltraitance qui a été inscrite dans le marbre du CASF en février 2022 permet indubitablement d'assurer une meilleure protection des personnes vulnérables mais questionne les professionnels quant à l'appréciation de son intensité et quant à leur responsabilité individuelle, surtout lorsqu'il s'agit de maltraitance institutionnelle. La seule définition ne semble pas permettre - à elle seule - d'offrir aux professionnels les conditions leur permettant d'être bientraitant.

Il serait sans doute opportun - et c'est d'ailleurs pour partie l'idée des états généraux de la maltraitance qui ont débuté en mars 2023 - d'outiller les professionnels en leur donnant les moyens de disposer d'un cadre d'analyse des actes de maltraitance et de leur « intensité ». Si l'intérêt d'une définition large et englobante - qui permette à la personne vulnérable de se prévaloir de n'importe quelle situation portant atteinte à son intégrité rencontrée dans le cadre d'un accompagnement - est tout à fait fondamentale, elle peut être de nature à positionner les professionnels dans une situation de crainte perpétuelle.

Crainte conduisant potentiellement soit « à faire le strict minimum » de peur que tout acte réalisé soit éventuellement assimilé à de la maltraitance et/ou à générer chez le professionnel une posture mécaniste consistant à ne prendre aucun risque. En l'absence de grille de lecture de l'acte, le professionnel peut donc se sentir conduit à opter pour des postures totalement contraires à la bientraitance. Le réseau UNIOPSS-URIOPSS sera donc actif et participatif dans le cadre des états généraux de la maltraitance engagés en 2023.

UNE ANNÉE 2022 SUR LE SENS DE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PH

La transformation de l'offre médico-sociale est un concept convoqué par la plupart des parties prenantes de l'accompagnement pour caractériser les nécessaires changements qui seraient à opérer dans le secteur des solidarités. Néanmoins ce paradigme, pour séduisant qu'il paraisse, souffre d'un cruel manque de définition. Les pouvoirs publics évoquent cette finalité comme une évidence vers laquelle tendre mais ne l'appuient finalement que rarement sur un apport de précisions quant à ses causes et ses finalités.

Cela paraît d'autant plus dommageable que la pression Onusienne a continué en 2022 de s'accroître et que la réponse de la France aux différentes injonctions réside justement toujours dans cette transformation.

Les lignes directrices de l'ONU parues en 2022 quant à la désinstitutionnalisation constituent une nouvelle épée de Damoclès suspendue au-dessus des établissements sociaux et médico-sociaux, notamment ceux qui accompagnent des PSH. L'analyse proposée par l'ONU n'est une fois de plus pas clémentine envers les établissements sociaux et médico-sociaux puisqu'ils sont accusés d'être des lieux d'enfermement au sein desquels les personnes seraient - par principe - privées de leurs droits fondamentaux. Les personnes vulnérables qui arriveraient à finalement s'en « échapper » sont qualifiées de « survivants de l'institution » par le texte.

Pour l'ONU, point de salut en dehors du milieu ordinaire, l'établissement sous toutes ces formes doit être fermé et ne doit jamais constituer une solution pour l'accompagnement d'une personne vulnérable. Cette résolution s'inscrit dans la droite ligne des précédents rapports que l'ONU avait adressé à la France en 2017, 2019 et plus récemment en septembre 2021. Dans ce droit fil, l'ONU pousse plus fortement son propos en faveur d'une désinstitutionnalisation rapide et sans équivoque. Il est ici reproché aux Etats ayant ratifié la convention des droits des personnes handicapées de ne pas mettre tout en œuvre pour rendre la fermeture des établissements effective. Ainsi, selon les termes du comité, « Rien ne justifie de perpétuer l'institutionnalisation. Les États parties ne devraient invoquer ni le manque de soutien et de services dans la collectivité, ni la pauvreté, ni la stigmatisation pour justifier le maintien des institutions ou le temps mis à les fermer ». Ainsi le comité affiche clairement sa position visant à conférer une réalité opérationnelle rapide à ce qu'il qualifie de nécessaire désinstitutionnalisation. La résolution s'articule autour de plusieurs démonstrations visant toutes à affirmer que le modèle de l'institution est intrinsèquement, par nature une forme de détention préjudiciable aux personnes qui y sont accompagnées.

Rappelons à ce point que la résolution réalise un exercice inédit, elle semble clairement venir en écho des éléments souvent évoqués par les Etats parties pour expliquer le maintien de l'institution. C'est particulièrement le cas de la France qui convoque le concept d'institution en ne le réduisant pas au seul établissement avec des murs mais bien au fait d'instituer le sujet. L'institution ne se réduisant pas à l'établissement mais existant quelle que soit la modalité d'accompagnement ou de soutien, généralement en France l'institution est considérée comme une réalité qui existe aussi bien en établissement que dans le milieu dit ordinaire.

La première démonstration de cette résolution a donc consisté à apporter une définition de l'institution qui pour le comité de l'ONU ne doit plus souffrir d'ambiguïté. La définition proposée par le comité est la suivante : il s'agit de toutes les formes de détention fondées sur le handicap et, le cas échéant, sur d'autres motifs tels que les « soins » ou le « traitement ». Le comité précise que la détention spécifique au handicap a généralement lieu dans des établissements qui comprennent, sans que l'énumération soit exhaustive, les établissements sociaux, les hôpitaux psychiatriques, les établissements sanitaires de long séjour, les maisons de retraite pour ne citer que ceux-là. Bref, tous les établissements qui accompagnent des personnes vulnérables. Sans pour autant opérer un simple repli défensif, il apparaît opportun de souligner 4 éléments :

1

Le premier est d'ordre juridique. Sur certains éléments apportés par la résolution on ne peut que se questionner sur l'adéquation entre la CIDPH que les pays ont ratifiée et cette résolution. Par exemple, l'article 19 invoqué dans la résolution est interprété par le comité de manière extrêmement limitative. L'article indique que Les personnes handicapées doivent avoir accès à une gamme de services à domicile ou en établissement. A la simple lecture du texte, il semble bien que l'établissement fasse partie des solutions envisageables pour mettre en œuvre l'inclusion. La résolution vient interpréter la lettre du texte en indiquant que cette référence faite aux établissements dans l'article 19 de la Convention ne peut pas être utilisée pour justifier le maintien d'institutions. Notons que ce débat juridique a déjà eu préalablement lieu avec le service juridique de la commission européenne qui avait conclu alors que le texte sur lequel se fondait l'ONU – la CIDPH - ne contenait aucune interdiction explicite de l'institutionnalisation.

2

Second élément, cette résolution ne concerne pas que la France mais l'ensemble des pays qui ont ratifié la CIDPH. Ainsi, la résolution décrit-elle un ensemble de pratiques qui toutes ne nous concernent pas (du moins on peut l'espérer). L'écrit du comité doit être lu à l'aune de cette grille de lecture car dans les pays ayant ratifié il est effectivement probable que certains utilisent l'institution comme une modalité d'enfermement des personnes vulnérables.

3

Troisième élément, la critique de l'institution sert d'argumentaire visant à démontrer que l'établissement n'est et ne doit jamais être une solution envisageable. Il y a clairement là une forme de présomption que les personnes vulnérables ne voudraient jamais – par principe – vivre en établissement. Ceux qui le souhaiteraient seraient en réalité aliénés, endoctrinés par notre système actuel de fonctionnement en quelque sorte, ils ne seraient pas réellement libres de leur choix et leur choix d'être accompagnés en établissement n'en serait pas un.

4

Quatrième point, qui doit nous amener à une position prudente mais non attentiste. A contrario de la Convention que nous avons ratifiée en 2009 et que nous devons donc intégrer en Droit français, la résolution de septembre ne revêt juridiquement aucun caractère contraignant.

Il peut être intéressant de souligner qu'une posture visant à affirmer de manière péremptoire que le choix d'une personne d'être accompagnée par un établissement n'en n'est jamais un, relève plus d'une position dogmatique que d'une position pragmatique prenant en considération un pluralisme de positions.

La réponse de la France face à cette pression continue depuis 2017 et réside principalement dans la logique de transformation de l'offre mais l'on constate que pour 2022, en dehors de la continuation du plan de transformation des ESAT débuté en 2021, peu d'actions ont été engagées. Peut être que la période des élections présidentielles n'a pas généré les conditions propices au déploiement de cette transformation mais le fait est que nous sommes toujours en attente de textes structurants à même d'assurer une finalisation de la transformation de l'offre médico-sociale. Généralisation du fonctionnement en dispositif dans le secteur de l'enfance :

attente du décret depuis la Loi pour une école de confiance de 2019 ; Serafin PH : attente de la mise en œuvre de la réforme tarifaire depuis près de 4 ans ; Loi grand âge et autonomie : attendue depuis 2019 ; Eléments de cadrage juridiques des communautés 360 : attente depuis 2 ans (le seul cahier des charges actuellement paru ne permettant pas un déploiement totalement opérationnel de ces méthodes d'action)... Le rapport Bohic / Le Morvan de 2021 [1] qui se propose spécifiquement de fournir "des outils pour la transformation des ESSMS" n'a pour l'instant produit aucun effet. La transformation de l'offre semble donc relativement atone du côté des pouvoirs publics, la faute notamment à une absence de consensus précis quant à ses causes et quant à sa finalité ?

Nous avons tenté en 2022 de réaliser cet exercice de détermination.

[1] « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap - Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » - Mai 2021

Le concept de transformation de l'offre médico-sociale ambitionne de répondre à un ensemble d'exigences sociétales qui cherchent à assurer aux personnes les plus vulnérables les conditions et les moyens d'une vie sur un même pied d'égalité que l'ensemble des citoyens.

De nombreux chantiers émaillent et continuent d'émailler cette transformation. On pense à la RAPT, aux communautés 360, aux mécanismes de fonctionnement en dispositifs pour ne citer que ceux-là.

Il demeure pour autant urgent d'engager de nouvelles mesures structurantes permettant de libérer les établissements et les services du joug des enchevêtrements légaux et réglementaires. Non pas qu'il faille déréglementer totalement le secteur mais bien dans l'idée de créer un cadre qui libère, qui ouvre le champ des possibles et pas une réglementation qui ne ferait que contraindre les possibles aux seules aspirations légales. C'est bien ce que l'on continue de nommer la transformation de l'offre médico-sociale qui constitue - a priori - la mesure forte en faveur de ces changements.

UNE ANNÉE 2022 POUR ÊTRE PARTIE PRENANTE DE L'ÉLABORATION DU FUTUR PRS POUR L'OCCITANIE

A l'image des autres secteurs concernés par le PRS, nous avons engagé en 2022 un travail de fond avec les adhérents autour de l'élaboration d'une contribution à destination de l'ARS. Parallèlement à cette élaboration nous avons également participé à l'ensemble des temps de concertation qui nous ont été proposés par l'ARS, que ce soit en lien avec le bilan du précédent PRS ou que cela concerne les pistes pour le PRS III en construction. De nombreuses propositions ont été formulées, soulignons ici certaines d'entre elles (liste non exhaustive, consulter la contribution complète pour plus de précisions).

- **Mieux répartir l'offre médico-sociale PSH :** Prendre en compte le taux d'équipement pour déterminer l'offre mais en le pondérant avec des indicateurs des besoins issus des données collectées et analysées avec ViaTrajectoire.
- **Nomenclatures** - Permettre à toutes les structures / PSH / familles de se saisir des nomenclatures Serafin PH afin de mieux mettre en travail le besoin des personnes en situation de handicap.
- **Via trajectoire** - Mieux travailler les besoins sur les territoires avec via trajectoire. Permettre à via trajectoire d'intégrer une dimension plus qualitative du besoin notamment en prenant en compte tous les accompagnements considérés comme insatisfaisants/ne répondant pas aux besoins des PSH.
- **Développer l'expertise d'usage et sa reconnaissance** - Création d'une instance régionale constituée de pairs dont la finalité serait de faire vivre la pair-aidance dans les territoires et mettre en place une "université" des aidants.
- **Développer l'offre de répit et de soutien aux aidants.**
- **Développer des dispositifs 16-25 ans sur l'ensemble du territoire Occitan (1 part département).** Dispositifs souples dont l'objet serait de disposer d'un panel de professionnels et de pair aidants à même d'aider les jeunes PSH à réfléchir à leur avenir (travail autour de l'ensemble des aspects de la vie tant professionnels que personnels, en fonction des besoins du jeune).
- **Rendre possible une offre modulaire souple** qui permette de fonctionner réellement en plateforme de services coordonnée et au service d'un accompagnement global. Déploiement réel des effets du décret du 9 mai 2017.
- **Faire de la mesure de l'activité un moyen de mieux rendre compte de son activité.** Travailler avec l'ensemble des ESMS à l'élaboration d'outils permettant une mesure harmonisée de l'activité de chaque structure (à l'image de l'action engagée avec les DITEP).
- **S'assurer que chaque établissement de santé dispose bien d'un référent handicap** (le former le cas échéant).

UNE ANNÉE 2022 POUR CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

Plusieurs conseils départementaux occitans ont eu à élaborer une nouvelle mouture de leurs schémas. Nous avons dans cette optique été conviés à prendre part aux échanges et à élaborer des contributions. Pour les schémas du Gard, des PO et de l'Hérault notamment, nous avons pu prendre part activement aux débats et nous avons pu produire des plaidoyers à l'appui des groupes de travail préalables réalisés avec les adhérents de chaque département concerné. L'une des thématiques revenue régulièrement dans les échanges et que nous avons tenté de mettre en exergue est celle de l'emploi, des difficultés de recrutement et d'attractivité des métiers. Certes, cette thématique entre finalement assez peu dans les attributions des CD, néanmoins, la problématique est devenue par trop criante pour que des ATC se désintéressent du problème. Nous avons également pu participer à des temps d'échanges avec le CD du Gers.

Une année 2022 pour une continuité des groupes de travail handicap (GRESHAN)

C'est à un rythme devenu maintenant habituel de 4 groupes de travail par an, que nous avons organisé nos temps d'échanges PH pour l'année 2022. A la différence de l'année 2021, nous avons remis en place une journée en présentiel que nous avons organisée autour de la thématique des cas complexes. Collaborée avec la cellule RAPT de la MDA de l'Hérault, nous avons imaginé une journée autour de la thématique de l'appréhension des cas complexes en maillant le regard des adhérents à ceux des différentes MDPH/MDA de la région Occitanie. Six d'entre elles ont répondu positivement à cette proposition et ont donc pu échanger avec nous sur l'ensemble de la journée. C'est donc un total de plus de cinquante personnes qui ont tenté d'élucider le mystère de l'appréhension des cas complexes. Le travail ainsi initié par cette première journée constitue le point de départ d'une réflexion que nous entendons mener sur une plus longue période car ce premier temps a surtout mis en évidence - s'il en été encore besoin - que les critères d'évaluation des situations complexes variaient fortement d'un territoire à un autre et surtout que la manière de les mettre en travail pour y apporter des solutions complexes connaissent de nombreuses limites opérationnelles.

Quelques animations et/ou participations à des évènements PH en 2022 :

Webinaire MCG Managers, le 25 janvier 2022

- Réalisation d'une intervention sur la thématique de la transformation de l'offre médico-sociale

Journée associative Sesame Autisme, le 8 mars 2022

- Réalisation d'une présentation relative à l'habitat inclusif

Séminaire inclusion de l'ARERAM, le 10 juin 2022

- Animation de l'après midi avec temps de présentation autour de la thématique : « L'offre médico-sociale à l'épreuve de l'horizon inclusif »

Webinaire national UGECAM, le 22 septembre 2022

- Présentation du kit des nomenclatures en écho à une présentation du modèle tarifaire par la CNSA

Journée des 50 ans de l'APSH 30, le 21 octobre 2022

- Animation de l'après-midi et Intervention en binôme avec Jean René Loubat autour de la thématique d'une mise en perspective de la Loi 2002-2 (20 ans après)

Collectif Uriopss IDF, 17 novembre 2022

- Intervention en remplacement de la CT PH d'IDF afin d'animer l'un de ses groupes de travail avec les adhérents PH d'IDF

Journée de l'association des SESSAD d'Occitanie, le 18 novembre 2022

- Intervention en binôme avec Sébastien Pommier, DG de l'AGAPEI, autour de la thématique de la transformation de l'offre médico-sociale.

Quelques participations à des actions d'accompagnement

- SESAME Autisme : participation à plusieurs instances de réflexions visant à mettre en œuvre des actions de transformation des ESMS de l'association.
- Plusieurs travaux avec le pôle accompagnement de l'Uriopss à des retours et à des réflexions visant à l'élaboration des CPOM par des adhérents. Sous forme de temps de travail directement auprès des ESMS concernés et/ou via la relecture des diagnostics CPOM réalisés par leurs soins.
- Travaux et réflexions avec plusieurs adhérents à l'élaboration de projet d'établissement et/ou de services "nomenclature compatibles".

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ



LUDOVIC MARIOTTI
CONSEILLER TECHNIQUE AUTONOMIE
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Participation au comité de suivi du numérique en santé :

En tant que membre du comité de suivi, nous avons pu participer aux 3 comités de suivis qui se sont déroulés en 2022. Il a principalement été question des freins et leviers du déploiement des enveloppes disponibles pour les différents AAP. On note que la notion de cible d'usage a cristallisé une partie des débats puisque leur non atteinte crée une menace réelle quant à l'obtention des deuxièmes parties de subvention pour les organismes gestionnaires. La complexité à monter des grappes a également été soulignée et ce malgré le soutien de l'ARS et du GRADeS. Autre élément notable, l'ARS n'a jamais caché que le nombre d'OG cherchant à bénéficier de ces crédits était finalement assez faible au regard de nombre de répondants potentiels sur le territoire occitan.

Mise en place de groupes de travail systèmes d'information :

L'année 2022 a vu la naissance d'un nouveau groupe de travail à l'Uriopss Occitanie consacré aux enjeux du numérique dans les secteurs social et médico-social. 3 rencontres ont eu lieu, elles ont permis un premier arrimage entre les adhérents concernés et le réseau Uriopss. Le fil rouge principal de ces premiers temps d'échanges s'est essentiellement articulé autour des AAP numériques, la seconde vague en l'occurrence. La mise en évidence de leur complexité couplé à des logiques de grappes préjudiciables aux structures mono établissement ou plus isolées sur les territoires nous a conduits notamment à interpeller la puissance publique et plus spécifiquement la Délégation du Numérique en Santé (DNS).

A noter qu'une entrevue nous a été accordée en 2023 par la DNS en réponse à notre courrier. Pour 2023, notre objectif est de mieux embrasser la facette opérationnelle du numérique en travaillant plus spécifiquement du côté des éditeurs logiciels référencés SONS et des responsables des systèmes d'informations au sein des grappes et/ou des OG.

GRAND ÂGE



ANGÉLIQUE THERON
CONSEILLÈRE TECHNIQUE AUTONOMIE
POLITIQUE DU GRAND-ÂGE ET DOMICILE

VOLET DOMICILE

Tarification des SSIAD

Les travaux DGCS / fédérations sur la tarification des SSIAD continuent pour une application de la nouvelle équation tarifaire dès 2023. L'UNIOPSS participe aux groupes de travail et interroge régulièrement les différentes URIOPSS pour recueillir l'avis des adhérents vis-à-vis des questionnements de la DGCS (composition du modèle tarifaire, application matérielle et temporelle, relations avec l'ARS...).

Les avancées de 2022 sont les suivantes : la nouvelle tarification entrera en vigueur au 2ème semestre 2023 et prendra en compte les données transmises à l'ATIH en 2022 ; le modèle tarifaire se composera d'une dotation structure incluant les transports (tarif pour une place installée) et d'une dotation passage (9 forfaits par semaine de prise en charge basés sur les caractéristiques du patient : GIR, intervention IDE, situation complexe...) avec des financements complémentaires pour la coordination notamment ; une convergence tarifaire est prévue pour les "gagnants" et les "perdants" de la réforme et s'étalera de 2023 à 2027.

Elaboration du cahier des charges des futurs services autonomie

Les groupes de travail DGCS/Fédérations qui se réunissent deux fois par mois depuis septembre 2022 ont vocation à rédiger un cahier des charges des services autonomie à domicile (SAD) à l'horizon juin 2023 pour une application dans les deux ans qui suivront.

L'URIOPSS Occitanie participe à certains groupes de travail afin de représenter l'UNIOPSS et participe activement aux travaux du réseau sur ce thème. Les travaux se concentrent actuellement sur la définition des obligations en terme de coordination des futurs SAD AIDE (ex-SAAD) et SAD AIDE ET SOINS (ex-SAAD et ex-SSIAD réunis) mais aussi sur le territoire qui sera couvert (pour les SAD AIDE ET SOINS, les deux autorités de tarification et de contrôle persisteront avec des territoires d'intervention différents), les professionnels potentiels (psychologue, diététicien, kinésithérapeutes...) et l'extension de la mission soin.

Une alerte a été réalisée auprès de la DGCS concernant les SSIAD adossés à d'autres structures (EHPAD, résidence autonomie ou autres) car ils ne seront pas forcément en capacité de créer des places d'aide ou de se rattacher, par fusion ou par création d'un GCSMS, à un SAAD extérieur à leur organisme. A l'heure actuelle, la LFSS de 2022 ainsi que le futur cahier des charges mentionnent bien une telle obligation.



Questions à Claire Adam

Conseillère Technique Autonomie du Réseau UNIOPSS-URIOPSS

Quels seront les enjeux des services à domicile à la suite de cette réforme ?

La loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 a affiché un objectif clair : renforcer les services à domicile et favoriser un accompagnement de qualité/global aux personnes âgées ou en situation de handicap et surtout plus de lisibilité du secteur. Pour les acteurs, l'enjeu est bien entendu de trouver une place dans cette recomposition du paysage de l'aide et du soin à domicile, tout en gardant son identité et en ayant la possibilité de réellement assurer cette qualité de service aux personnes accompagnées.

En quoi le travail en réseau est important pour la mise en place d'une telle réforme ?

Le travail en réseau est primordial, en ce sens que grâce aux retours des adhérents via les différentes URIOPSS et l'UNIOPSS, nous disposons d'une vision sur les différentes réalités de territoires, de service... nous permettant de porter dans le cadre des groupes de travail nationaux avec la DGCS des propositions visant un maximum de souplesse pour s'adapter à ces spécificités.

Comment le réseau soutient-il les adhérents sur cette transformation de l'offre loin d'être anodine ?

L'objectif du réseau est à un premier niveau que les services quels qu'ils soient, SAAD, SSIAD, SPASAD, de petite grande ou moyenne taille, urbains ou ruraux... ne subissent pas cette réforme mais que cette dernière soit dans les faits un véritable levier pour assurer cette ambition de qualité de service pour les personnes accompagnées à domicile. Le réseau UNIOPSS-URIOPSS a ainsi produit plusieurs contributions permettant d'identifier les premières difficultés que pourraient rencontrer les services dans la mise en œuvre de la réforme telle que posée par la LFSS 2022. En outre, le réseau a rappelé, à plusieurs reprises, dans les échanges nationaux, que la création de ces nouveaux types de services risquait de ne pas répondre pleinement à l'objectif de fluidité de parcours pour les usagers, ni de résorber les difficultés devenues aujourd'hui systémiques (manque d'attractivité des métiers, faibles salaires et valorisation, pénibilité du travail, concurrence féroce...) tant que les financements du secteur n'étaient pas à la hauteur des enjeux.

2022 : une année de réformes pour les services à domicile

Tarif plancher, dotation complémentaire, décret sur la transparence financière, réforme tarifaire des SSIAD à venir, création des services autonomie à domicile... l'année a été mouvementée pour les services à domicile, autant pour les SSIAD que pour les SAAD.

Le réseau UNIOPSS/URIOPSS s'est donc mobilisé pour les soutenir dans cette année pour le moins complexe : informations détaillées sur les réformes en cours, organisation d'un webinaire national en juin pour recueillir l'avis des adhérents sur ces réformes, remontées constantes des difficultés liées à la succession des réformes autant au niveau local que national, demande d'avis sur les réformes pour élaborer des contributions au plus proche des acteurs du terrain, création d'outils pour simplifier l'application des nouvelles mesures...

Malgré ces actions, beaucoup de questions demeurent car de nombreuses réformes ne sont pas abouties : le réseau est vigilant sur leur avancée et reste disponible pour toute question des adhérents sur ces thèmes.

Questions à P.BROUSSE Directeur du GIHP

Comment pourriez-vous définir cette année 2022 sur le plan des réformes pour les services à domicile ?

L'année 2022 a été extrêmement dense sur le plan des réformes et marquée notamment par les répercussions de l'avenant 43. Beaucoup de questions se sont posées autour du financement de l'avenant en particulier, même si les perspectives semblent à ce jour sécurisées. Ce sujet vient télescoper celui du financement des services et des problématiques qui y sont associées.

La réforme des SAD qui est en marche actuellement pose encore de nombreuses questions, pour lesquelles peu de réponses ont été apportées. Sans évoquer sur le fond son utilité, cette réforme présente sur la forme une chronologie à mon sens prématurée et non compatible avec l'évolution réglementaire qui est demandée actuellement aux services, dans un contexte qui demeure tendu sur les recrutements et sur les conséquences du COVID.

L'AAP concernant la dotation qualité complémentaire, même s'il présente une dynamique intéressante, vient s'amalgamer à toutes les évolutions en cours.

La réforme des Évaluations et les répercussions de l'affaire ORPEA et ses conséquences sur les évolutions réglementaires viennent également s'ajouter à l'actualité dense, le tout dans un contexte de problématiques accrues de recrutement et d'inflation.

L'application en 2022 du décret de mars 2020, relatif à la PCH, a également eu un impact tant pour les bénéficiaires que pour les gestionnaires, preuve une fois de plus que les répercussions des évolutions réglementaires ne sont pas réellement analysées et anticipées.

Il serait temps que l'administration centrale prenne conscience de la réalité du quotidien portée par les services pour ralentir ce rythme de réforme frénétique. Les acteurs ne constatent malheureusement pas de ralentissement de la cadence, alors qu'ils en ressentent et expriment le besoin depuis plusieurs années.

Pour résumer, nous pouvons décrire l'année 2022 comme une année très dense sur le plan réglementaire et peu compatible avec le temps nécessaire à l'appropriation sereine de réformes majeures, alors même que notre mission première est d'assurer un accompagnement de qualité et fiable pour des personnes vulnérables.

En quoi l'URIOPSS vous a été utile et pourra l'être à l'avenir dans l'application de ces différentes réformes?

En cette période de frénésie réglementaire et d'incertitudes, l'URIOPSS demeure fidèle à elle-même et à sa capacité d'éclairage et de soutien dans l'évolution des réformes, notamment assurée par l'organisation de groupes de travail qui assurent une veille juridique régulière, une description de l'évolution des réformes en cours dans le secteur mais aussi un temps d'échange confraternel entre les adhérents de l'URIOPSS.

La mission de l'URIOPSS en matière d'information et de formation sur les évolutions réglementaires est également indispensable pour permettre une connaissance précise des enjeux de ces évolutions afin de les appliquer à l'organisation et à la vie des services. Enfin, le rôle de conseil technique, parfaitement conduit par les équipes de l'URIOPSS, constitue un élément indispensable de l'accompagnement des adhérents.

L'URIOPSS a un rôle déterminant à jouer dans sa capacité à interpeller les élus et les administrations sur le plan local et national via l'URIOPSS, pour témoigner du vécu au quotidien des salariés et des employeurs mais aussi pour insister sur l'impérieuse nécessité d'infléchir sur ces réformes qui dans leur temporalité ne sont pas à mon sens compatibles avec les ressources temps alloué au secteur du domicile. La JRS 2022 qui a porté sur la frénésie des évolutions réglementaires va dans ce sens. Il est nécessaire que l'URIOPSS amplifie cette démarche d'interpellation des élus car ce rythme d'évolution réglementaire est extrêmement lourd à porter pour l'ensemble du secteur. Le moratoire nécessaire est attendu, mais le quotidien des réformes nous rappelle qu'il ne viendra pas. Soulignons que si l'Etat sait rappeler l'importance de la bientraitance, il faut rappeler que cette bientraitance s'applique à tous, y compris aux employeurs et associations gestionnaires éreintés par cette avalanche de réformes incessantes.

2022 ou l'année des contributions !

Après un recensement en début d'année 2022 des différents schémas départementaux de la région et en particulier de leur date d'expiration, l'URIOPSS a participé à différents travaux d'élaboration de schémas qui sont arrivés à leur terme en 2022 : le Gers, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales. Les axes de travail repérés par les adhérents sont les suivants : l'attractivité des métiers du domicile, élargir la vision du soin des autorités de tarification et de contrôle, soutenir les services face à la superposition des réformes, soutenir les aidants et améliorer la prévention et l'accompagnement des publics dits de « spécifiques ».

L'ARS nous a également demandé de participer à l'élaboration du **futur projet régional de santé**. Les axes de travail principaux repérés par les adhérents sont les suivants : améliorer la prévention de la perte d'autonomie, médicaliser les EHPAD pour éviter le recours aux urgences tout en les maintenant comme des lieux de vie, soutenir le virage domiciliaire et enfin adapter l'offre aux besoins du public handicapé vieillissant.

L'URIOPSS a également réuni les adhérents de la protection juridique des majeurs dans l'objectif de transmettre une contribution relative au futur schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. Les axes de travail principaux repérés par les adhérents sont les suivants : favoriser la diversification et la régulation de l'offre, améliorer l'articulation entre acteurs et l'interconnaissance des professionnels, améliorer la qualité de la prise en charge, renforcer la participation des personnes accompagnées, soutenir informer les familles dans l'exercice des mesures de protection, soutenir le développement de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial.

VOLET ÉTABLISSEMENTS

Réaction de l'UNIOPSS face au scandale ORPEA

Le président de l'UNIOPSS a réagi après l'affaire ORPEA en défendant le secteur non lucratif et en dénonçant la part de responsabilité des pouvoirs publics dans cette situation.

L'URIOPSS quant à elle, au-delà du soutien aux adhérents qui ont subi l'EHPAD BASHING au même titre que les EHPAD lucratifs, a proposé de rédiger un courrier à amender/signer par les CVS des établissements pour envoi aux autorités de tarification et de contrôle. Ce courrier mentionnait entre autres : l'attente d'une loi grand âge et autonomie ; les difficultés rencontrées par l'ensemble des EHPAD, quel que soit leur statut, faute de moyens suffisants ; la nécessité de soutenir et de défendre le modèle non lucratif.

L'URIOPSS a également accompagné les adhérents dans l'application du décret sur la transparence financière, publié en réaction à l'affaire ORPEA : clarification des nouvelles mesures applicables au CVS, mise à jour du contrat de séjour EHPAD, explications des nouvelles mesures budgétaires et financières...

L'URIOPSS : partenaire de Service Civique Solidarités Seniors

L'URIOPSS continue son engagement en 2022 auprès de l'Association Service Civique Solidarités Seniors qui est devenue en 2022, l'Association Nationale pour le Développement du Service Civique Solidarités Seniors (ou AND-SC2S). La convention, signée en 2021 a comme objectifs principaux :

- De promouvoir le Service Civique Solidarité Séniors auprès des organismes et structures qui peuvent le mettre en œuvre ;
- De se mobiliser pour atteindre d'ici 2024 ans l'objectif annuel de 300 000 personnes âgées soutenues et 10 000 missions de Service Civique Solidarité Seniors ;
- De construire et garantir collectivement un Service Civique de qualité pour l'ensemble des parties prenantes (personnes âgées, volontaires, tuteurs, organismes d'accueil, etc.) ;
- De valoriser les organismes d'accueil, les tuteurs, les volontaires et leurs engagements ;
- De construire une gouvernance permettant « le faire ensemble » à l'échelle nationale comme locale.

L'URIOPSS délivre également des formations aux jeunes engagés en service civique, sur les thèmes suivants : acteurs et solutions du bien vieillir ; personnes âgées et isolement. Ces formations ont pour objectifs d'attirer de futurs candidats dans le secteur du Grand Age mais aussi de soutenir les jeunes dans leur mission de service civique.

Questions à Jennifer RENAUDIN Coordinatrice Régionale SC2S Occitanie



Quelles sont les plus-values à accueillir un jeune en service civique sur sa structure ?

L'accueil d'un jeune en service civique permet d'apporter un autre regard sur le projet que porte la structure, un œil neuf et jeune. Il permet également de créer ou de développer du lien social et intergénérationnel. Il contribue également à la valorisation des filières et métiers liés à l'accompagnement du grand âge, et donc parfois, de casser certains préjugés.

Pourquoi le partenariat avec un acteur tel que l'URIOPSS est important pour vous ?

L'URIOPSS nous permet de gagner en visibilité et en légitimité auprès des acteurs du terrain. Le fait d'être introduits par l'URIOPSS est un vrai plus pour nous et pour le développement de nos activités.

Comment pourriez-vous résumer l'année 2022 pour AND-SC2S et les perspectives pour 2023 ?

L'année 2022 a été pour nous une année de développement aussi bien en terme d'accueil de jeunes dans les structures, de partenariats et de ressources humaines. Effectivement, nous avons doublé notre effectif, ce qui nous a permis de déployer considérablement nos actions sur l'ensemble de la région. L'année 2023 est pour nous l'année de tous les possibles : nous avons pour objectif de doubler nos actions (jeunes accueillis, formations, partenariats...).

Le partenariat URIOPSS/COORD'ÂGE

Le partenariat entre l'URIOPSS et COORD AGE (association qui réunit 12 EHPAD de l'Hérault) s'est prolongé en 2022 et a permis une nouvelle fois de **promouvoir la vie sociale dans les EHPAD adhérents : tenue de groupes de travail des référents animation** afin de diffuser auprès de ces professionnels de l'information et de déployer un espace d'échanges de pratiques, **organisation de rencontres et d'événements inter établissements** (loto, bal, séjour dans les Cévennes...) qui ont permis de tisser des liens et de faire de belles rencontres !

L'année 2022 a également été l'année d'un début d'état des lieux de la vie sociale dans les EHPAD de Coord'âge, qui permettra d'aller plus loin dans les actions de l'Association comme une communication de l'importance de la vie sociale auprès du grand public et des autorités de tarification et de contrôle, une formation élargie sur ce volet là de l'ensemble des professionnels, ou encore, une étude des besoins de la population pour adapter l'accompagnement et le diversifier (approches non médicamenteuses ou innovantes...).

Questions à Laurence VAINEAU présidente de COORD'ÂGE

Pourquoi est-il important selon vous de promouvoir la vie sociale dans les EHPAD ?

Les EHPAD sont des lieux de vie dont la finalité est la meilleure qualité de vie possible pour chaque personne accueillie. Cette "qualité de vie" est définie par l'OMS comme la "perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeur dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ contextuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et ses relations avec les spécificités de son environnement". L'importance de la dimension de la vie relationnelle et sociale dans la qualité de vie des résidents est soulignée dans les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

La vie sociale englobe l'ensemble des relations que la personne est amenée à avoir avec d'autres personnes : les autres personnes de l'établissement (relations choisies ou contraintes), ses proches, les professionnels, les habitants de sa commune, les membres d'autres associations, les personnes accueillies dans d'autres structures... Les activités culturelles, sportives, de loisirs ou de détente, à l'intérieur de l'établissement ou à l'extérieur, constituent autant de supports propices aux rencontres. Ces activités à utilité sociale peuvent contribuer à la réalisation de soi.

Les EHPAD ont donc besoin d'avoir des professionnels sensibilisés à la vie sociale afin d'engager une dynamique au quotidien. L'animation est une fonction à part entière qui vient se hisser dans l'organigramme à la hauteur des soins, des services logistiques et des services administratifs.

Quel rôle de Coord'âge dans la promotion du lien social dans les EHPAD ?

L'objectif de Coord'âge est de coordonner et de développer l'animation et toutes les activités et services visant à améliorer la qualité de vie des résidents des établissements adhérents. Le rôle de Coord'âge est d'accompagner les équipes multi professionnelles afin de défendre ce lien social.

Son rôle est également de mener une réflexion et de permettre aux professionnels de pouvoir se mettre en retrait de leurs institutions respectives afin de prendre le temps de l'analyse sur un sujet précis.

Apprendre à se connaître dans la pluralité des professionnels présents dans un établissement (AS/AES/PSYCHO/IDE/IDEC/ASH...) est une donnée primordiale pour accompagner le résident dans toutes les facettes de sa dépendance. Les formations des uns et des autres (IDE/Animateur en gérontologie/AS/ASH/ASG/AES...) sont d'une riche complémentarité si nous arrivons à instaurer une dynamique entre toutes ces professions pour arriver au même but : un accompagnement du résident dans sa globalité.

Aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité, tout est plus compliqué, tout est plus normé. Là où hier les choses étaient simples et rapides, tout devient chronophage. Cela altère l'accompagnement du résident. Nous l'avons fortement vécu en période de fermeture des EHPAD en période COVID. Coord'âge permet de prendre du recul entre professionnels, d'échanger entre structures et de porter une réflexion sur un thème défini.

Quelles sont les perspectives de 2023 pour Coord'âge ?

Les Directeurs(trices) souhaiteraient plus de mixité dans les réunions : en prévoir une pour les animateurs(trices) et deux autres avec les psychologues, IDEC, AS et ASH.

Une réflexion est également amorcée sur l'accompagnement des résidents très dépendants. L'organisation d'animations groupées est également un souhait de COORD'AGE (olympiades, concours de cuisine, pétanque...).



Le partenariat UNIOPSS/Fondation BRUNEAU

L'UNIOPSS a renouvelé en 2022 son partenariat avec la fondation Bruneau. Au travers de ce partenariat, l'URIOPSS alloue chaque année une somme de 14 200 € afin de financer des projets portés par les adhérents du réseau sur les thèmes suivants :

- Le développement de l'expression des résidents et de leurs familles,
- Encourager le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle des résidents afin de rendre leur vie plus agréable,
- Contribuer au maintien de leur niveau d'autonomie en accompagnant les gestes des résidents dans divers ateliers,
- Prendre en compte des souhaits de bien-être et de détente des résidents.

L'URIOPSS a reçu 13 projets et 4 ont été retenus : médiation animale, approche Montessori, soutien des aidants et apaisement des troubles cognitifs.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS



NOLWENN RIVIÈRE
CONSEILLÈRE TECHNIQUE
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

L'URIOPSS rassemble 80 associations/établissements/services agissant dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Comme chaque année des réunions ont été organisées régulièrement avec nos adhérents pour :

- Informer sur les questions d'actualité du secteur
- Echanger sur les actualités et projets de chacun
- Identifier des problématiques rencontrées sur le terrain et selon les sujets interpellier les autorités concernées et/ou les remonter à l'UNIOPSS
- Travailler des positionnements à défendre auprès des instances
- Créer des liens entre les acteurs en vue d'éventuelles coopérations

Dans la continuité de l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, les réunions ont eu un caractère particulier et se sont adaptées à l'actualité sur le fond comme sur la forme. Elles se sont déroulées en visioconférence. En 2022, trois groupes de travail ont été organisés. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Volonté des politiques publiques de transformer l'offre d'hébergement-logement autour d'une programmation pluriannuelle, en cohérence avec le Logement d'abord, en adoptant une réforme tarifaire pour prendre en compte les missions d'accompagnement et les besoins des personnes, en créant un service public de la rue au logement avec un SIAO comme clé de voûte (renfort de leur rôle d'observation sociale).
- Orientations budgétaires.
- Les priorités du quinquennat et du nouveau gouvernement concernant la lutte contre les exclusions.
- L'inflation et la hausse du coût des énergies.
- La révision du Projet Régional de Santé et de son Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies.
- Le suivi des revalorisations salariales.

ACTIONS LOCALES

Afin de participer à la construction des politiques locales de lutte contre les exclusions, de porter la parole des adhérents et de les tenir informer, l'URIOPSS a participé à des réunions avec les représentants locaux de l'Etat et des Conseil Départementaux.

Dans l'Hérault



Des réunions ont été co-organisées avec la **Fédération des Acteurs de la Solidarité** pour les acteurs de l'hébergement/logement en début d'année à la suite de différentes remontées concernant des problématiques de terrain.

Nous avons interpellé la DDETS 34 pour pouvoir lui présenter les enjeux soulevés par les acteurs associatifs et demander une rencontre.

Cependant, malgré plusieurs relances, en raison de la guerre en Ukraine et de la priorité du vaste accueil organisé sur le département, la préfecture n'a pas donné suite.

En Haute-Garonne



Les réunions ont tenu un rythme soutenu. **Nous avons pu rencontrer la DDETS et la préfecture 31 à plusieurs reprises** (janvier, avril, juin, septembre) notamment à la suite de nos interpellations interfédérales et interassociatives concernant les dispositifs d'accueil des Ukrainiens, la nouvelle trajectoire, la réorganisation de l'hébergement d'urgence avec les inquiétudes liées aux fermetures de nuitées hôtelières et des places d'urgence liées à la crise sanitaire et plus globalement sur les offres de logement. Le réseau local s'est régulièrement réuni en amont pour préparer ces différents temps d'échanges.

Une action particulière a également été menée sur la taxe d'habitation. Les services des impôts, s'appuyant sur une lecture plus stricte des textes, ont décidé de demander le versement de la taxe d'habitation aux acteurs AHI, qui bénéficiaient jusqu'à présent de l'exonération. Les associations ont pu surseoir aux paiements mais la question n'est toujours pas résolue et risquerait de concerner d'autres départements ultérieurement.

POUVOIR D'INNOVATION DES ASSOCIATIONS

A la demande de l'ACAL, l'URIOPSS a animé un atelier sur le pouvoir d'innovation des associations lors d'un colloque au mois de juin. Ce temps a permis de valoriser ce qui a été travaillé au Congrès de l'UNIOPSS en mai et de transmettre les connaissances issues des Cahiers de l'UNIOPSS, N°23, sur les « associations qui réinventent l'innovation », datant de janvier 2021. L'animation de l'atelier a pu se faire avec le Mouvement Associatif et a eu de bons retours des participants et des organisateurs de l'événement.

RENCONTRE AVEC LE DIHAL ET SON ÉQUIPE

Le 13 octobre dernier, l'URIOPSS ainsi que la FAS, la Fondation Abbé Pierre et le CIAT ont été reçus par le DREETS à la Préfecture de Région pour un temps d'échange avec le Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) et son équipe.

Ce fut l'occasion de rappeler les tensions fortes sur un secteur en souffrance qui manque de visibilité sur l'avenir :

LES REVALORISATIONS NON ÉQUITABLES DU SÉCUR

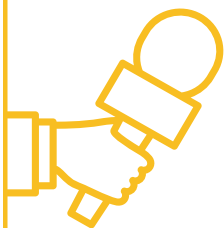
LES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

LES ATTENTES DE RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS

L'INFLATION

L'IMPACT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Les thématiques des besoins non couverts, de la hausse des coûts, notamment des énergies, de la taxe d'habitation, de l'accompagnement des ménages dans la résorption des bidonvilles, du plan Logement d'Abord, de la trajectoire 2022-2024 avec la transformation de l'offre et notamment des places hôtelières, des types de places d'hébergement (Ouverture H24), du CPOM et de la mobilisation de logements et de fonciers ont également été abordées.



QUESTIONS À...

**JEANNE DIETRICH,
CONSEILLÈRE TECHNIQUE HÉBERGEMENT
LOGEMENT UNIOPSS**

La réforme de la tarification des CHRS est un chantier important pour le secteur. Quelle est la participation du réseau dans les travaux lancés en 2022 par la DIHAL ?

Le réseau a été concerté par la DIHAL, il a produit une étude visant à comparer la réforme envisagée dans le secteur des CHRS et celles menées dans le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour en tirer des enseignements, éviter de reproduire les mêmes erreurs et s'inspirer des éléments positifs qui ont pu en sortir. De ce fait, il s'est efforcé d'éclairer tant que possible les impacts possibles de la réforme pour les structures.

Le réseau a particulièrement insisté sur les garde-fous à mettre en place pour que le passage à une tarification à la ressource se traduise effectivement par une amélioration de la marge de manœuvre des structures et non par une internalisation de la gestion de la pénurie de crédits.

Il a insisté pour que la reconnaissance nécessaire des accompagnements spécifiques ne se fasse pas au détriment d'un financement tout aussi nécessaire de l'accompagnement global généraliste à proposer aux personnes.

Enfin il a été entendu au moins pour partie sur la nécessité de tenir mieux compte des coûts de l'immobilier.

En quoi les échanges entre UNIOPSS et URIOPSS nourrissent les positions du réseau ?

Les échanges que l'Uniopss a organisé avec les conseillers techniques des Uriopss en charge de la lutte contre la pauvreté et de la gestion/tarification avec l'appui de certains conseillers PA/PH ont été particulièrement précieux pour identifier les garde-fous à prévoir au vu des pratiques constatées sur le terrain par les Uriopss, pour faire des parallèles avec les autres secteurs concernés dans un passé récent par des réformes de la tarification et pour discerner les opportunités que cette réforme pourrait apporter aux structures à l'avenir au vu des difficultés concrètes auxquelles elles sont actuellement confrontées et que connaissent bien les URIOPSS.

REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES LOCALES ET LES CONCERTATIONS DES DIFFÉRENTS PLANS ET SCHÉMAS

Sur le champ de la lutte contre les exclusions, l'URIOPSS participe à différentes instances dont :

- Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement CRHH

Une plénière a eu lieu en mars et le bureau se réunit environ une fois par mois

- La commission de concertation du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (SRADAR)

Nous avons assisté à la commission de mise en œuvre du SRADAR LE 28/09/22

- Le Comité consultatif régional de la stratégie de lutte contre la pauvreté, animé par Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
- La commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé
- Le groupe de travail animé par l'ARS dans le cadre des travaux du PRAPS
- Des comités PDALHPD
- Les CDIAE de l'Aude et de Lozère

En lien avec cette thématique, l'URIOPSS participe également aux travaux de lancement du service public de l'insertion et de l'emploi de l'Aude.

- Le comité d'animation du PRAPS 31
- Des commissions d'AAP

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE L'URIOPSS

Tout au long l'année l'URIOPSS s'est attachée à participer aux travaux de l'URIOPSS : commission Prévention Hébergement Logement et commission Lutte Contre les Exclusions ainsi que les réunions des conseillers techniques. Lors des temps de réunions, les travaux ont notamment porté sur la réforme de la tarification des CHRS.

LOGEMENT D'ABORD

Pour la quatrième année consécutive, l'URIOPSS a organisé des formations sur le Logement d'Abord avec la Métropole de Montpellier :

- Une formation d'acculturation au Logement d'Abord (3 sessions rassemblant près de 50 personnes) et de ses principes d'accompagnement (3 sessions pour une vingtaine de personnes)
- Des déclinaisons thématiques :

-Sensibilisation à l'approche du rétablissement pour les travailleurs sociaux du "Bail d'abord"

-Journée d'échange sur les troubles de voisinage. Préparée en 2022, cette journée se tient le 19 avril 2023.

L'URIOPSS a également animé par le biais d'une intervenante professionnelle dix sessions d'analyse des pratiques pour les professionnels engagés dans l'action "Bail d'abord" de la métropole de Montpellier tout au long de l'année.



ENQUÊTE SUR LES FREINS À LA DOMICILIATION DDETS 34

Nous avons été sollicités par la DDETS 34 dans le cadre du bilan du schéma de la domiciliation qui prend fin en 2022 pour analyser les différents freins et préconiser des actions.

L'accès à la domiciliation représente le premier maillon pour accéder aux droits et prestations, aux dispositifs de santé et d'insertion. Les acteurs de la domiciliation jouent donc un rôle clé pour lutter contre les exclusions.

L'objectif est de pouvoir cibler, analyser et proposer des pistes d'amélioration pour lutter contre les freins à la domiciliation qui doivent être adaptés en fonction des acteurs domiciliataires, des publics sans domicile stables et des typologies territoriales.

L'étude de la domiciliation que mène l'URIOPSS se déroule en fonction des étapes suivantes :

1. Recherche documentaire et contextuelle
2. Etablissement des hypothèses
3. Enquête quantitative auprès des acteurs domiciliataires par un questionnaire
4. Entretiens par téléphone auprès d'acteurs "macro" accompagnant des publics similaires
5. Analyse des résultats de l'enquête et approfondissement en interrogeant tous les acteurs des territoires sélectionnés et peut-être des personnes domiciliées pour mieux comprendre leur parcours
6. Rédactions et préconisations/organisations de réunions/rencontres avec les participants et autres acteurs pour renforcer l'interconnaissance.

Les 3 premières étapes ont été réalisées en 2022. La suite de l'enquête se poursuit sur le premier semestre 2023.

COLLECTIF ALERTE HÉRAULT



Collectif Hérault

Associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Cette année les membres du collectif ALERTE ont échangé pour valoriser les actions mises en place sur le territoire pour interpeller les pouvoirs publics locaux sur la situation des personnes à la rue et sur la prévention des expulsions. Le collectif s'est particulièrement mobilisé pour interpeller les pouvoirs publics locaux et le grand public lors des présidentielles et des législatives.

- Un point d'actualités du secteur a été réalisé le 18 février pour présenter la plateforme nationale pour les présidentielles et faire remonter les différentes remarques ainsi que pour relayer et participer à la mobilisation initiée par AREA, la Cimade, FAP, MDM et le Secours Catholique pour exiger le respect de l'article L345-1 du CASF par la préfecture de l'Hérault.

- En juin, différentes têtes du réseau (FAP, FAS, MDM et URIOPSS) ont partagé leurs différents constats pour rédiger une lettre aux députés.ées nouvellement élus.es afin de les rencontrer et travailler sur des axes en commun. Quatre axes ont été retenus en lien avec le collectif ALERTE national :

- L'ouverture d'un droit ouvert pour toutes et tous à un revenu minimum garanti décent dès 18 ans.
- L'accès effectif à un hébergement/logement.
- Le respect des droits de tous et toutes sans discrimination.
- La promotion d'une réelle égalité femmes-hommes.

La lettre a été envoyée aux différents députés.es du territoire (exceptés les députés.es RN) début juillet par mail. L'objectif est de pouvoir les interpeller et les sensibiliser sur les axes prioritaires que nous portons.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU PACTE DE POUVOIR DE VIVRE EN OCCITANIE

L'URIOPSS participe aux groupes du Pacte du pouvoir de Vivre Occitanie et sur Montpellier. Différents membres le composent : acteurs de la solidarité, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire, du monde du travail, de l'environnement...

L'objectif est de lutter contre les fractures sociales et environnementales qui impactent la cohésion sociale. Cette année un gros travail de préparation a été mené en vue des présidentielles. Des propositions, au total 90, ont été élaborées au niveau national. Parmi ces réflexions certaines ont été sélectionnées en Occitanie et trouvent déjà des réponses dans des actions menées par les adhérents de l'URIOPSS.

GROUPE RÉGIONAL URIOPSS CNAPE



Cette année 4 réunions ont été organisées, 3 groupes de travail classiques, en visio, et un groupe de travail Flash pour annoter le projet de décret sur les normes et taux d'encadrement et faire porter nos remarques au national.

Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Loi de protection des enfants du 7 février 2022 et suivi de sa mise en œuvre notamment au travers des décrets
- Les priorités du quinquennat et du nouveau gouvernement concernant la protection de l'enfance
- Suivi des revalorisations salariales
- Réforme de l'évaluation
- Le Projet Régional de Santé volet Santé Jeunes

De plus, lors de la réunion du 21 octobre 2022, l'URHAJ et l'ARML ont été invitées à présenter leur enquête sur les jeunes majeurs sortis de l'ASE qu'ils accompagnent.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE L'UNIOPSS

L'URIOPSS a participé aux réunions de la commission Enfance-Jeunesse-Famille de l'UNIOPSS pendant lesquelles ont notamment été abordés la loi du 7 février 2022 dont la préparation d'un webinaire sur le sujet, les décrets à paraître et un plaidoyer à porter. Les réunions entre conseillers techniques EFJ de l'UNIOPSS et de l'URIOPSS ont également continué à un rythme régulier. L'arrivée en avril d'une conseillère technique EFJ à l'UNIOPSS a permis de maintenir cette dynamique.

REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES LOCALES ET LES CONCERTATIONS DES DIFFÉRENTS PLANS ET SCHÉMAS

Sur le champ de la Protection de l'Enfance, l'URIOPSS a participé à différentes instances et travaux dont :

- L'ODPE 31
- Les travaux sur les schémas départementaux du Gard et du Gers
- Le groupe de travail Prévention et Promotion de la Santé des Jeunes animé par l'ARS dans le cadre du PRS
- Des commissions d'AAP

QUESTIONS À...

YANNICK AGUILHON

Directeur Institution Notre Dame de la Providence

Quels ont été pour vous les points saillants de 2022 sur le champ de la protection de l'enfance (loi Taquet, mobilisation pour les revalorisations salariales...)?

A titre personnel, je suis mesuré sur les effets de la loi Taquet dans le réel de nos organisations. La question des Tiers dignes de confiance est pour moi une ré-affirmation d'une modalité réglementaire qui existait déjà. Quand des solutions fiables existent dans l'environnement de l'enfant, je suis convaincu que les personnes se font connaître auprès des professionnels et des autorités compétentes. Il s'agit d'inscrire la protection de l'enfance dans la voie d'une désinstitutionnalisation dont on peut interroger le caractère dogmatique. De la même manière, je m'interroge sur la création du nouveau GIP France Enfance Protégée. Alors que la volonté du législateur est de renforcer le pilotage national, on vient créer un nouvel étage à une fusée dont on a de plus en plus de mal à identifier les pilotes. Je crains que l'écart ne se creuse encore davantage entre les professionnels de terrain et les instances. Cet écart, nous le percevons bien sur la question de la mobilisation sur les revalorisations salariales. L'URIOPSS a su faire remonter les revendications pour que nous puissions en bénéficier. Cependant, je suis amer sur la question des oubliés du Ségur que le gouvernement renvoie aujourd'hui sur la responsabilité des employeurs. Je souhaite que nous puissions rester mobilisés sur ce sujet.

En quoi l'URIOPSS vous a été utile et pourra l'être à l'avenir pour la défense du secteur?

L'URIOPSS fédère et réunit des acteurs du secteur issus de territoires différents mais confrontés aux mêmes réalités dans l'accompagnement des publics, le dialogue avec les autorités ou le pilotage d'un établissement. L'utilité de l'URIOPSS s'enracine dans la défense même de l'intérêt des personnes les plus fragiles pour exister dans un système de plus en plus exigeant en terme de performances individuelles. L'URIOPSS incarne la force collective des acteurs du travail social pour faire exister les invisibles de la société et rappeler les principes de solidarité à l'ensemble de nos décideurs. Favoriser la création de réseau de proximité et le partage des bonnes pratiques ou encore être une ressource compétente pour les petites organisations comme la mienne font de l'URIOPSS un partenaire non seulement utile mais précieux pour que l'utopie de transformation de la société qui nous anime soit incarnée.

ON DONNE LA PAROLE À...

Norbert GUILIANI,

Association pour la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent 34

Quels ont été pour vous les points saillants de 2022 sur le champ de la protection de l'enfance (loi Taquet, mobilisation pour les revalorisations salariales...)?

La crise sanitaire a permis de mettre un temps en avant les « fonctions essentielles », autrement nommées travailleurs-clés, dont les missions répondent aux besoins vitaux de la population. Les professionnels du travail social, fonctions traditionnellement dans l'ombre des politiques publiques, font parties de ces travailleurs-clés. Ils ont été peu mis en avant durant la crise sanitaire, peu applaudis. Néanmoins le législateur a souhaité valoriser ces métiers par l'octroi d'une prime dite Segur ou Laforcade de 183 € net mensuels. La mise en œuvre de ces annonces ministérielles a été pour le moins chaotique puisque son circuit de financement n'a longtemps pas été clarifié !

Notre association, soucieuse du respect et de l'application du cadre légal, a ainsi pris le risque d'appliquer la revalorisation salariale dès le mois de juin sans garantie de son financement. Néanmoins, si la liste des métiers concernés reste inchangée, les professionnels administratifs et techniques resteront sans reconnaissance de l'État malgré leur investissement et leur participation active et indispensable au bon fonctionnement des structures sociales et médico-sociales. Nous ne pouvons entendre qu'une structure médico-sociale, quelle qu'elle soit, puisse se passer de personnels administratifs ou logistiques pour remplir ses missions d'accompagnement. Cette inégalité de traitement devra à notre sens être corrigée !

Concernant la Loi Taquet, un an après son adoption, il apparaît qu'il faudra encore du temps mais également une véritable impulsion politique pour prendre toute la mesure de son ambition originelle.

Force est de constater qu'aujourd'hui, certaines dispositions de la loi du 14 mars 2016 ne sont toujours pas mises en œuvre, notamment concernant le projet pour l'enfant. Enfin l'année 2022 a été marquée par une dégradation de notre situation économique qui s'illustre par une forte inflation en lien notamment avec la crise énergétique. Cette situation pourrait s'inscrire dans le temps et impacter de plus en plus fortement nos organisations et les publics que nous accompagnons. Les bouleversements économiques et sociaux encore à venir provoqués par le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources devraient être l'occasion de repenser un modèle économique donnant toute sa place au fait associatif et au mouvement collaboratif !

En quoi l'URIOPSS vous a été utile et pourra l'être à l'avenir pour la défense du secteur?

Nous évoluons dans un environnement de plus en plus normatif et dans un contexte législatif en mutation constante. L'accompagnement par l'Uriopss offre un appui technique considérable aux établissements et associations qui souhaitent s'adapter à ces évolutions et continuer de respecter le cadre légal mais n'ont pas les moyens humains de décrypter et de suivre l'ensemble des dossiers qui relèvent de compétences multiples! Par ailleurs les actions développées par l'URIOPSS en lien avec d'autres fédérations favorisent un portage et des prises de positions politiques permettant aux associations de peut-être moins s'exposer au niveau local vis à vis de leurs financeurs. Enfin le réseau animé par l'URIOPSS permet de croiser des regards et de construire des propositions cohérentes prenant en compte les besoins exprimés par les acteurs mais également les différences territoriales.

PETITE ENFANCE

Cette année sur le champ de la petite enfance l'action de l'URIOPSS a surtout consisté à régulièrement informer les adhérents sur les thématiques suivantes :

- Avancées concernant les décrets d'application de la réforme NORMA dont certaines dispositions de mise en conformité ont été finalement reportées au 1er janvier 2023 afin de prendre en compte le contexte de pénurie de professionnels qui ne permet pas leur mise en œuvre.
- Présentation de la plateforme Eve & Léo par la coordonnatrice régionale et formatrice Caroline Pires Joubert. Nous avons également convenu avec la structure une mise en commun de formations à destination des professionnels de terrain sur deux thématiques phares pour l'instant : accueil d'un jeune enfant en situation de handicap, lutte contre les discriminations.
- La politique des 1000 premiers jours de l'enfant.
- Soutien financier des CAF pour soutenir l'ouverture de nouvelles crèches.
- Réflexion sur la création d'un service public de la petite enfance.

L'URIOPSS a également participé aux travaux de l'UNIOPSS notamment sur la nouvelle COG Etat CNAF. Il est notamment souhaité par le réseau le soutien à la pérennisation de l'existant avant de créer de nouvelles places pour ne pas engendrer une baisse de la qualité d'accueil au regard de la pénurie de professionnels et des nouvelles normes à appliquer.

ANNEXES DATES CLÉS 2022

JANVIER

14 janvier : Participation au CTS Hautes-Pyrénées

17 janvier : Réunion à la préfecture de la Haute-Garonne sur le suivi du plan Hébergement

18 janvier : Point d'étape revalorisations salariales Ségur au CA de l'URIOPSS

18 janvier : Réunion d'installation de l'ORSM Occitanie

19 janvier : Reprise du projet OméGA avec l'ARS pour l'étendre au Domicile

19 janvier : Webinaire "Evolution de l'offre : quelle stratégie pour un accompagnement global des personnes en situation de handicap ?"
en partenariat avec MCG Managers

25 janvier : CISAP DDETS du Lot – CPH

26 janvier : CISAP DDETS du Gers – CPH

26 janvier : Lancement groupe de travail du CDCA HAUTE GARONNE sur l'aide à domicile (RH, mobilité des professionnels, plateforme des métiers du grand âge, valorisation des professionnels...) et sur les CVS

27 janvier : Bilan ODPE 31

28 janvier : Réunion lancement futur schéma départemental du Gard

ANNEXES DATES CLÉS 2022

FÉVRIER

2 février : Groupe de travail Santé

3 février : Réunion acteurs AHI 34 avec la FAS

4 février : Groupe Régional Protection de l'Enfance

9 février : commission Prévention Hébergement Logement – UNIOPSS

15 février : Groupe Régional Petite Enfance

17 février : GRI et commission Lutte contre les Exclusions – UNIOPSS

17 février : Groupe EPA

18 février : Réunion du Collectif Alerte 34

18 février : Groupe de travail Finances

ANNEXES DATES CLÉS 2022

MARS

1er mars : Session d'information Expérimentation SERAFIN PH n°1

2 mars : Commission consultative de retrait d'agrément CD34

3 mars : Session d'information Expérimentation SERAFIN-PH n°2

7 mars : Réunion du comité consultatif de lutte contre la pauvreté

7 mars : Webinaire "Plan de relance : quelles opportunités pour les associations de solidarité ?" en partenariat avec la Banque des Territoire / Caisse des Dépôts

9 mars : réunion CD34/ FD sur les actualités du Domicile (services autonomie, avenant 43, projet OméGA, réforme de l'évaluation, inflation...)

9 mars : Séance plénière du CRHH

10 mars : Groupe de travail RH

14 mars : Comité de coordination régional du Service Civique Occitanie

15 mars : Groupe régional Lutte contre les Exclusions

15 mars : Commission Enfances Jeunesses Familles – UNIOPSS

15 mars : Assemblée constituante DAC

17 mars : Groupe Domicile

18 mars : CTS Aude

22 mars : Rencontre nouveau DGA de l'Hérault, Monsieur ROUAULT

22 mars : Présentation du Rapport du Mal Logement de la Fondation Abbé Pierre à Montpellier

25 mars : Comité responsable du PDALHPD du Gard

30 mars : Groupe de travail Flash sur le décret des taux d'encadrement en Protection de l'Enfance

31 mars : COPIL CLS Montpellier

ANNEXES DATES CLÉS 2022

AVRIL

5 avril : Participation au séminaire ANACT-PARIS : clôture du FACT : Faire du CSE un levier de l'amélioration des conditions de travail

7 avril : Comité d'animation du PRAPS 31 sur la thématique "la santé des personnes en situation de précarité en zones rurales"

8 avril : Webinaire évaluation HAS UNIOPSS-URIOPSS (UROC partie prenante) 1200 participants France et OutreMer

8 avril: CDIAE de l'Aude

14 avril: Commission de Lutte contre les Exclusions – UNIOPSS

Webinaire "Motiver, fidéliser, recruter grâce aux outils de l'épargne salariale" en partenariat avec Malakoff Humanis

21 avril : Séminaire de concertation sur la gouvernance intégrée des politiques d'insertion et d'emploi – CD de l'Aude , 2 mai : rencontre avec le nouveau directeur général de l'autonomie du Gard, Monsieur Nicolas JULIEN

ANNEXES DATES CLÉS 2022

MAI

9 mai : CISAP – CD du Gard

12, 13, 14 mai : Congrès UNIOPSS

17 mai : Groupe Régional Petite Enfance

20 mai : Groupe EPA , Interpellation interfédérale en région, à l'attention des candidats sortants et des candidats aux législatives, sur le thème du SEGUR: financement pour les oubliés du SEGUR et demande de financement suffisant pour ceux qui en bénéficient

21 mai : Lancement travaux DGCS/FD relatifs à l'élaboration du cahier des charges des futurs services autonomie à domicile

Webinaire "Comment faire face aux enjeux immobiliers d'un secteur en mouvement intégrant de nombreuses contraintes ?" en partenariat avec le Groupe Société Générale

ANNEXES DATES CLÉS 2022

JUIN

2 juin : groupe Domicile

Interpellation du Préfet de Région/Haute-Garonne sur la fermeture de places d'hébergement - URIOPSS, CIAT, FAS, FAP, CEDIS

Webinaire "Protection sociale complémentaire et expertise RH en cas de portabilité, Loi Evin, Suspension du contrat de travail" en partenariat avec AG2R La Mondiale

9 juin : Commission Prévention Hébergement Logement – UNIOPSS

10 juin : Groupe Régional Protection de l'Enfance

13 juin : Courrier adressé à l'ARS OCCITANIE visant à la questionner sur le financement de la prime grand âge et son importance dans le plan global d'attractivité des métiers du secteur

16 juin : Réunion d'urgence ARS/ FD pour faire face à la pénurie de personnel

16 juin : Présentation des orientations de la campagne budgétaire ESSMS spécifiques - ARS

17 juin : Contribution du réseau UNIOPSS/URIOPSS dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges des futurs services autonomie à domicile

Assemblée Générale

20 juin : Réunion pour l'élaboration du futur schéma départemental des solidarités du Gers

21 juin : Groupe régional Lutte contre les Exclusions

Réunion "Le bénévolat : une notion multiforme, des contours à définir" en partenariat avec la MAIF

Semaine Qualité de Vie au Travail ARACT Occitanie : animation d'un Webinaire QVCT

22 juin : Réunion avec le Préfet de Région sur l'hébergement en Haute-Garonne. Diffusion d'un communiqué de presse interfédéral le 24 juin

22 juin : Commission de Lutte contre les Exclusions – UNIOPSS

23 juin : Intervention au colloque sur le pouvoir d'innovation des associations organisé pour les 60 ans de l'ACAL dans les Pyrénées Orientales

ANNEXES DATES CLÉS 2022

JUILLET

1er juillet : Comité de pilotage des ACT Un chez soi d'abord –Montpellier

Webinaire "Décret tertiaire : parlons-en ! Enjeux, obligations réglementaires, financement des mesures" en partenariat avec ADERE Occitanie

13 juillet : Un courrier interfédéral départemental à l'attention du président du CD34, relatif à la pénurie criante de personnel que rencontrent les services à domicile et ses conséquences alarmantes pour un accompagnement qualitatif des bénéficiaires

26 juillet : Courrier à destination des député(e)s sortants pour les alerter sur le sort de la loi grand âge et autonomie

ANNEXES DATES CLÉS 2022

SEPTEMBRE

6 septembre : Début des travaux PRS III

15 septembre : Comité de pilotage SIAO 30

15 septembre : Réunion avec la sous-préfète de Haute-Garonne sur l'hébergement

16 septembre : consultation des adhérents MJPM sur le futur schéma régional
Rencontre des adhérents héraultais de l'URIOPSS en vue de la préparation de la réunion prévue avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de l'autonomie.

22 septembre : Groupe EPA

27 septembre : Groupe Domicile

27 septembre : Commission Enfances Jeunesses Familles – UNIOPSS

28 septembre: Commission de concertation du SRADAR , 5 et 19 octobre: participation aux travaux d'élaboration du futur schéma départemental de l'Hérault encadrés par KPMG

ANNEXES

DATES CLÉS 2022

OCTOBRE

11 octobre : Journée de Rentrée Sociale

13 octobre : Réunion avec le DIHAL et son équipe

Participation au jury de sélection des candidats animateur QVCT avec l'ARS

Webinaire "Inclusion et innovation numériques : comment mieux accompagner les personnes vulnérables et les ESMS ?" en partenariat avec La Banque des Territoires

21 octobre : Groupe Régional Protection de l'Enfance

ANNEXES DATES CLÉS 2022

NOVEMBRE

8 novembre : Groupe régional Lutte contre les Exclusions

Rencontre des adhérents du département des P.O. en vue de la contribution à l'élaboration du futur schéma de l'autonomie

17 novembre : Groupe Régional Petite Enfance

23 novembre : Séminaire CA – projet stratégique

Webinaire "Acteurs du milieu associatif, libérez-vous de vos contraintes informatiques" en partenariat avec BUREO

ANNEXES DATES CLÉS 2022

DÉCEMBRE

6 décembre : Commission Enfances Jeunesses Familles – UNIOPSS

8 décembre : Réunion à la DRFIP pour obtenir l'exonération de taxe d'habitation pour le secteur AHI

8 décembre : Interpellation DGCS sur préoccupations adhérents réforme évaluation

8 décembre : Groupe EPA

13 décembre : Groupe Domicile

Webinaire "Indemnités de fin de carrière : comment anticiper leur gestion et répondre à vos engagements RSE" en partenariat avec le Crédit Coopératif

Journée ARACT Occitanie : participation à la table ronde : Dialogue social et Qualité de vie et des conditions de travail, quelles conditions d'articulation des dialogues dans les organisations?

23 décembre : Lettre ouverte au Préfet de Haute-Garonne pour l'hébergement des enfants et familles à la rue – URIOPSS, FAS, le CIAT et le CEDIS



**Unir les associations pour
développer les solidarités**

www.uriopss-occitanie.fr

